# Journal Officiel de la République Tunisienne

## Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

**Vendredi 8 Chaouel 1447**
**27 Mars 2026**

**N° 36**

**42ème année**

*L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces*

## Sommaire

**Constitution de Sociétés**
Sociétés communautaires ..... **779**
**Gestion de Sociétés**
Homologation de résolutions ..... **780**
**Fonds de Commerce**
Vente et location de fonds de commerce ..... **782**
**Associations, Partis, Syndicats et Syndics**
Constitutions ..... **786**
Homologation de résolutions ..... **788**
**Actes Judiciaires**
Ventes aux enchères publiques ..... **788**
Avis aux créanciers ..... **792**
**Convocations**
Sociétés anonymes ..... **793**
Sociétés à responsabilité limitée ..... **799**
**Divers**
Avis au public ..... **799**
Rectificatifs ..... **800**
**Actes Administratifs**
Avis au public ..... **805**
**Bilans et Comptes Financiers**
Bilan de Tunis International Bank ..... **807**
Bilan de l'Internationale Obligataire Sicav ..... **811**

# *CONSTITUTION DE SOCIETES*

## Sociétés communautaires

**Avis au public**

Dénomination sociale de la société communautaire : La société communautaire régionale «el Ahd» de services agricoles

Type de la société : Régionale

Capital social : 10000 dt

Adresse du siège social : 34 Av Bourguiba étage 2 Bureau 2

Objet social : Agriculture et services agricoles

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet des statuts : 29/01/2026

Nombre des parts sociales : 15

Valeur des parts sociales : 666.670 dt

Banque : BNA charguia

Date de la souscription : Du 26/03/2026 au 30/03/2026

Privilèges dédiés : oui

Acceptation des conditions d'adhésion aux assemblées et au vote : oui

Acceptation des conditions relatives à la distribution des dividendes : oui

Convocation aux assemblées : A travers la plateforme.

Lieu de l'assemblée générale constitutive

Liste des fondateurs :

Nom prénom :

Mohamed Hédi Ben Abid : Délégation Soukra, Gouvernorat Ariana, Adresse : 16 Rue des poires

Amani Bouhejba : Délégation Sidi Thabet, Gouvernorat Ariana, Adresse : Cité Bokri Cebela Ben Amar

Eya Hajri : Délégation Raoued, Gouvernorat Ariana, Adresse : Borj Touil Raoued.

2026R00855SODB1

**Avis au public**

Dénomination sociale de la société communautaire : Société communautaire Locale Alkarama Agricole

Catégorie de la société : Locale

Montant du capital social souscriptible : 5000,00 DT

Adresse du siège social : Sidi Bouzid Ouest

Objet de l'activité de la société: Projet agricole intégré

Durée prévue de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet des statuts types : 09/02/2026

Nombre de parts nominales à souscrire: 50 parts

Valeur nominale des parts : 100 DT

Etablissement bancaire (agence régionale) : Banque Tunisienne de Solidarité -Sidi Bouzid

Délai ouvert pour la souscription: Du 01/03/2026 au 31/03/2026

Avantages prévus conformément aux statuts types: Oui

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote: Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive: Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Mohamed Amine Rebhi : Délégation Sidi Bouzid Est, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Alogla, Faith, Sidi Bouzid Est

Abderrahmen Rebhi : Délégation Sidi Bouzid Est, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Faith, Sidi Bouzid Est

Natija Awessi : Délégation Sidi Bouzid Est, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Dhraa, Sidi Bouzid Est.

2026X00410SODB1

**Avis au public**

Dénomination sociale de la société communautaire: Société communautaire Locale Alnahar Agricole

Catégorie de la société : Locale

Montant du capital social souscriptible : 5000,00 DT

Adresse du siège social : Sidi Bouzid Ouest

Objet de l'activité de la société: Projet agricole intégré

Durée prévue de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet des statuts types: 09/02/2026

Nombre de parts nominales à souscrire: 50 parts

Valeur nominale des parts : 100DT

Etablissement bancaire (agence régionale) : Banque Tunisienne de Solidarité - Sidi Bouzid

Délai ouvert pour la souscription: Du 24/03/2026 au 15/04/2026

Avantages prévus conformément aux statuts types: Oui

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive: Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Said Hamdi : Délégation Sidi Bouzid Ouest, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Cité Ibn Choubat, Sidi Bouzid

Faicel Hamdi : Délégation Sidi Bouzid Ouest, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Ogla, Faith, Sidi Bouzid

Soumaya messoudi : Délégation Sidi Bouzid Ouest, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Hawamed, Faith, Sidi Bouzid.

2026X00411SODB1

# *GESTION DE SOCIETES*

## Homologation de résolutions

**SOCIETES ANONYMES**

**ATTIJARI LEASING**

**SA au capital de 21 250.000 DT**

**Rue du Lac d'Annecy 1053 les Berges du Lac - Tunis**

**IU : 0496311 P**

En vertu du procès-verbal de la 137ème Réunion du conseil d'administration du 2026/02/03, enregistré à la recette des finances du Lac le 05/02/2026 Quittance n°M13862 Numéro d'enregistrement 26701016 dont deux originaux ont été déposés au Registre National Des Entreprises le 23/03/2026 sous le n°2026P66725643 il a été décidé de :

- Nommer Monsieur HAJJI MOURAD, Directeur Général de la Société Attijari leasing à partir du 04/02/2026.

2026R00831SANB2

---

**Lipp-Distribution SA**

**SA au capital de 21470860 DT**

**28 rue de L'Energie (8601) ZI La Charguia, 2035 Tunis - Carthage**

**Identifiant Unique : 0430038H**

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 18 décembre 2025 (pv enregistré RF Charguia, le 24 février 2026, n°26702443, quitt n°29536) a nommé M. Ali MAKHLOUF nouveau commissaire aux comptes de la société. Le mandat a été conféré pour une durée de trois ans devant se terminer avec l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Un exemplaire du PV ci-dessus a été déposé au Registre National des Entreprises le 25 février 2026.

2026R00846SANB2

**Augmentation du capital**

**SOCIETE NUTRIS CLINIQUE PASTEUR SA**

**Au Capital de 20.000.000 Dinars**

**Matricule fiscal : 842437KAM000**

**Registre de commerce : N°B132882003**

**Matricule CNSS : 00253337-70**

**Siège Social : Centre Urbain Nord 1082 Tunis**

Objet: Clinique Pluridisciplinaire

Durée : 99 ans

Dépôt provisoire: le dépôt provisoire du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Mars 2026 enregistré à la recette des finances la Charguia en date du 19 Mars 2026 sous le N° 26503450, a été effectué le 23 Mars 2026 au Registre National des Entreprises sous le N° de dépôt 14177 et le N° du certificat 202616159.

Montant de l'augmentation du capital : 4 000 000 Dinars

Nombre d'actions nouvelles à souscrire : 40 000 Actions

Une action nouvelle pour cinq actions anciennes

Valeur nominale de l'action : 100 Dinars

Délai de souscription : les souscriptions seront faites dans un délai ne dépassant pas quinze (15) jours de la date de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne. Dépassant ce délai, les actions non souscrites peuvent être affectées à d'autres actionnaires conformément à la réglementation en vigueur.

Suite à cette augmentation le capital actuel passe de Vingt Millions de Dinars deviendra Vingt Quatre Millions de Dinars.

2026401006SANB2

---

**Emission d'un Emprunt Obligataire**

**Sans recours à l'appel public à l'épargne**

**La lyre immobilière**

Société anonyme, Au capital de 37 571 700 dinars sise à l'Angle Avenue du Japon et Rue Mohamed Badra, Montplaisir, 1073, Tunis, inscrite au RNE N°1723360A, représentée par son Directeur Général Monsieur Wajdi Bouaziz ;

Emission d'un Emprunt Obligataire

La société la lyre immobilière est émettrice d'un Emprunt Obligataire Fermé de 10 MDT sans recours à l'Appel Public à l'Epargne;

- Durée: 10 ans à partir de la date de clôture de souscription

- Prix d'émission: 100 dinars

- Taux d'intérêt: fixe 9%

Décisions à l'origine de l'émission:

L'Assemblée Générale Ordinaire de la lyre réunie le 10 février 2026 a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire ordinaire pour un montant global maximum de 10 MDT sur une période de dix ans au taux fixe de 9%.

La souscription est réservée à la STAR assurance pour son montant global. Il est à rappeler que la lyre immobilière est une filiale détenue à raison de 99,99% par la STAR assurances.

L'AGO délègue au conseil d'administration la fixation de la période de souscription et de versement.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Le Conseil d'Administration, usant des pouvoirs qui lui ont été délégués par la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 février 2026, décide d'arrêter les modalités définitives de l'opération comme suit :

But de l'émission: L'émission de l'emprunt obligataire fermé au profit de la STAR permettra à la société LA LYRE IMMOBILIERE de financer les projets de développement et les investissements prévus dans son Business Plan 2025-2035. Cette opération vise à assurer la structure de financement nécessaire à la réalisation de sa stratégie décennale

- Montant: Le montant total du présent emprunt est fixé à dix millions de dinars (10 000 000 DT), divisé en 100 000 obligations nominatives d'une valeur nominale de cent (100) dinars.

- Période de souscription et de versement : Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du 01/04/2026 auprès du siège social de la société, et clôturés au plus tard le 14/04/2026. La période de souscription pourra être clôturée par anticipation, sans préavis, dès que le montant total de l'émission est intégralement souscrit. En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 dinars à la date de clôture, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté.

- Remboursement: amortissement annuel constant du principal (1/10) avec prix de remboursement fixé à la valeur nominale soit de (100) dinars.

Date de jouissance des intérêts: date de clôture de souscription et de versement.

- Conditions Financières (Rappel) : Les titres sont émis au pair (100 DT), assortis d'un taux d'intérêt fixe de 9% l'an pour une durée de dix (10) ans.

2026401011SANB2

---

## SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

**SOCIETE OUARISAI**

**SARL AU CAPITAL DE 5 000 DT**

**REZ DE CHAUSSEE DE L'IMMEUBLE MELIKA RUE LAC WINDERMERE LES BERGES DU LAC 1053 TUNIS**

**IU : 1776736 D**

En vertu du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire daté du 03/01/2024 et enregistré à la recette des finances lac le 04/01/2024, sous le numéro 24700110 Quittance n°M001587, il a été décidé la modification de l'objet social de la société et la modification par conséquent l'article 2 des statuts.

La société a pour objet;

L'artisanat à l'habillement

Le commerce en détail de produits divers

Dépôt : un exemplaire du procès-verbal cité ci-dessus a été déposé au registre national des entreprises de Tunis le 16/03/2026.

2026400986SRLB2

**SOCIETE RESTAURATION RAPIDE LAFAYETTE**

**Société à responsabilité limitée**

**Au capital de 19.000 DT**

**Siège social : 45 Rue de Palestine Centre commercial LAFAYETTE Tunis**

**Identifiant Unique RNE : 0896535F**

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 Décembre 2025, enregistré à la Recette des Finances à Charguia Tunis le 27/02/2026 sous le n°26502670 Quittance n°M031864, les associés ont décidé de procéder à la dissolution anticipée de la société et de nommer Madame Mouna OTHMAN en qualité de liquidateur pour une durée d'une (1) année avec les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de sa mission et la fixation du siège de liquidation au n°5 Rue de l'Usine La Charguia 2 Ariana.

Tout créancier de la société doit inscrire sa créance auprès du liquidateur au siège de la liquidation dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent Avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un exemplaire du PV a été déposé auprès du Registre national des entreprises en date du 7/03/2026 et dont l'annonce est parue au BORNE n°70 du 18/03/2026 sous le n°202627204.

2026401004SRLB2

---

**MODIFICATION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL ET MISE A JOUR DES STATUTS**

**Société SIRTEC SARL**

**Société à Responsabilité Limitée**

**Non résidente et totalement exportatrice**

**Siège social: Rue Z4, Zone Industrielle SMMT n°60, Mégrine Riadh 2014**

**Capital social: 2.400.000 Dinars Tunisiens**

**Identifiant Unique: 1276532K**

Aux termes d'un acte de cession de parts sociales en date du 07 novembre 2025, enregistré à la recette des finances de Mégrine Ben Arous le 12 décembre 2025 (Enregistrement n°25109776, Quittance n°100667), la société "SIRTECAP SARL" a cédé 5 520 parts sociales au profit de la société "SIRTEC SRL", soit 46% du capital social.

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 décembre 2025, enregistré à la recette des finances de Mégrine Ben Arous le 12 décembre 2025 (Enregistrement n°25709778, Quittance n°100669), et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises (RNE) le 20 mars 2026, les associés ont décidé à l'unanimité:

1. L'approbation de la cession de parts sociales susmentionnée conclue le 07 novembre 2025.

2. L'approbation de la mise à jour des statuts de la société suite aux opérations sur le capital et à la cession de parts sociales, la structure du capital et la répartition des parts étant désormais fixées comme suit :

- Société SIRTEC SRL Inscrite au registre économique et administratif de Vérone n°365392, représentée par son président du conseil d'administration Monsieur Gabrielle BISSOLI : 6 120 parts sociales, soit 51 % du capital.

- Monsieur Mongi BEN ZEKRI : 3 960 parts sociales, soit 33% du capital.

- Société SIRTECAP SARL, Inscrite au registre économique et administratif de Vérone n°395109, représentée par son président du conseil d'administration Monsieur Gabrielle BISSOLI : 1 920 parts sociales, soit 16% du capital.

2026401010SRLB2

---

## STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

**Changement de siège social**

**DIYAR Middle East And North Africa SUARL**

**Capital : 300 000 Dinars**

**Identifiant unique : 1915485E**

Par décision de l'associé unique en date du 15 Janvier 2026 enregistrée à

la recette des Finances Menzah 6 sous le numéro 26800385 quittance n°M007728 en date du 16 janvier 2026, il a été décidé de transférer le siège social de la société à :

Résidence Essalem Bloc A 8e étage Cité Ennassr 2

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence et enregistré à la Recette des Finances Menzah 6 sous le n°26800387 quittance n°M007741 en date du 16 janvier 2026 et les formalités d'inscription modificative ont été effectuées auprès du Registre National des Entreprises en date du 09 Février 2026.

2026400994SRUB2

---

**Avis de dissolution**

**Société AJMI TELECOM SERVICE TUNISIE**

**Société unipersonnelle à responsabilité limitée**

**Capital: 10000 dinars**

**Siège Social: A33 Bloc A 6ème Etage Immeuble Etoile du Nord Centre Urbain Nord 1082 El Manzah**

**Identifiant Unique: 1876280Y**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 07/02/2026 enregistré à la recette des finances de Charguia en date du 09/02/2026, enregistrement n°26501733 Quittance n°M023615, il a été décidé à l'unanimité la liquidation anticipée et définitive de la société AJMI TELECOM SERVICE TUNISIE et la nomination de Monsieur Nizar AJMI en tant que liquidateur de la société.

Un exemplaire dudit acte a été déposé au Registre National des Entreprises le 25/02/2026 sous le n°202620914.

Toutes les oppositions doivent être déposées entre les mains du liquidateur Monsieur Nizar AJMI au siège social de la société.

2026401012SRUB2

# *FONDS DE COMMERCE*

## Ventes de fonds de commerce

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé, signé et enregistré à la recette des finances El Yasminate le 30/09/2025 (quittance n°M052710, enregistrement n° : 25203924), la société «Tayssir Art et Décor» société à responsabilité limitée, titulaire de l'identifiant unique N°1620970C son siège social situé à la Route de Morneg Klm 08 Borj ghorbel el yasminet Nouvelle Médina, a cédé à la société «Tayssir pour l'équipement et l'ameublement» société à responsabilité limitée, titulaire de l'identifiant unique n°1733731N son siège social situé à 10 rue Menzel Temime Cité Erriadh Nouvelle Médina, la totalité du fonds de commerce destiné au commerce des produits métalliques (quincaillerie), peinture et verre, en détail et la vente des produits métalliques en détail, exploité dans le local sis à Borj ghorbel, Route de Morneg Klm 08 el yasminet Nouvelle Médina, avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues dans les délais entre les mains de l'acheteur à son adresse sise à 10 rue Menzel Temime Cité Erriadh Nouvelle Médina.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Le Quotidien» et «Echourouk» du 10/10/2025.

2026R00832FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant Acte de vente d'un fonds de commerce rédigé par maître Abdelmagid Attig en date du 28/07/2025, enregistré à la recette des finances rue Habib Thameur Tunis sous N°25202585 Quittance N°M050954 en date 16/09/2026, Monsieur Sofien Ben Mansour Bouzimita, Titulaire de la CIN N°04645178 en son nom et au nom des Héritiers Hédi Ben Mansour Bouzimita avec Toutes Les Garanties, a vendu et cédé à Monsieur Kais Ben Bechir Jelassi titulaire de la CIN N°05477458, la totalité du fonds de commerce destiné au Commerce Divers, sise à rue Birine N°05 Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels, les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT. Cet article a été publié au journal le Quotidien du 26/03/2026.

2026R00833FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Djerba le 05/03/2026 sous le n°M029546 de quittance, et sous le n°26201521 d'enregistrement, M.Mongi Refai Titulaire de la CIN n°05076939, a vendu la totalité du fonds de commerce lui appartenant destiné à l'activité de Pizzeria et de Fast-Food exploité au local situé au 22 rue Sakiet sidi Youssef Houmt Souk Djerba, à Mme Wafa Selmi titulaire de la CIN n°11025877 qui réside à Houmt Zawyia Houmt Souk Djerba.

Toutes les oppositions seront reçues par maître Majed Harnrouni avocat, à son étude rue Sidi Abbess Houmt Souk Djerba, dans les 20 jours de la date de la parution de cet extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet extrait a déjà été publié au quotidien Assabeh paru vendredi le 13/03/2026.

2026R00848FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat de vente d'un bien commercial reconnu par la signature de la Commune de Gafsa en date du 05/03/2026 et enregistré à la recette des Finances du Palais sous le numéro de récépissé M010910 et le numéro 26200325 en

date du 13/03/2026 M. Wajdi bin Badr al-Din bin Bashir bin Hamad, propriétaire de P.T., numéro 06103896, vendu à M. Nizar bin Muhammad al-Habib al-Shami Bandar, propriétaire de P.T., numéro 06116445 L'intégralité du bien commercial à « Mazara » et exploité avec le contenu du registre de commerce n°0242164/PDD dans la boutique sise à la route de Gabès, délégation d'Al-Qasr, au gouvernorat de Gafsa, sous la dénomination commerciale «Abouk Massacre» avec tous ses éléments matériels et moraux.

En effet, cette annonce a été publiée dans le journal Al-Shorouk le 19/03/2026, et toute personne qui en a le but doit contacter le siège de l'actif commercial indiqué ci-dessus dans un délai de vingt jours.

2026R00849FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé enregistré à la Recette des Finances de Houmt Souk Djerba le 26/02/ 2026 sous le n°26701349 Quittance n°M064558, la société "AZZURRO" représentée par ses gérants légaux M. Houcem Ghzalet et Mme Enrichetta Baldinotti a vendu au profit de Mme Flila bent Brikhia Haddad, titulaire de la CIN n°08614358, l'intégralité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux destiné à l'activité de vente d'artisanat, situé à la rue Habib Bouguatfa, Houmt Souk Djerba. Toutes les oppositions seront reçues au siège social susmentionné dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT). Paru au journal Echourouk le 11/03/2026.

2026R00850FCCC2

---

**Donation de la nue-propriété d'un fonds de commerce**

Par acte de donation de la nue-propriété rédigé par Maître Khouloud Dziri et Maître Ali Lamloum, notaires à Djerba en date du 20/01/2026 et enregistré à la Recette des Finances de Houmt Souk Djerba le 17/02/2026 sous le reçu n°M021609, Mr Mohamed Ben Salem Ghorbel, titulaire de la CIN n°00489295, a fait donation au profit de ses filles Sonia, Samah, Sana et Douha Ghorbel de la nue-propriété de la totalité du fonds de commerce sis au 11, Rue Mosquée Ezzitouna, 1027 Sidi El Béchir Houmt Souk, exploité pour le commerce et la vente au détail de produits et articles artisanaux divers, immatriculé au registre de commerce sous le n°01253152017 A et titulaire de la licence de commerce n°0653194G, Le donateur s'est réservé sa vie durant le droit d'usage et d'exploitation dudit fonds de commerce dont seule la nue-propriété est donnée, ce droit revenant aux donataires après son décès, de sorte qu'elles deviendront pleinement propriétaires de la totalité du fonds de commerce. Toutes les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce susmentionné dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Publié au Quotidien le 14/03/2026.

2026R00851FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce en date du 22/12/2025, enregistré à la recette des finances d'Ajim Djerba le 06/01/2026 sous le n° 26200024, reçu n°M000685, Mme Latifa Bent Sassi Fourati informe qu'elle a vendu son fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et incorporels à Mme Najia Bent Mohamed Mejdeb, CIN n°13426156 Djerba, consistant en deux locaux commerciaux contigus destinés à l'exercice de toutes activités commerciales sis à Ajim Djerba. Toute opposition ou réclamation doit être formulée dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de sa publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, auprès de la venderesse susmentionnée. Paru au Echourouk le 11/3/2026.

2026R00853FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances la Goulette en date du 07/01/2026, quittance n°M001923 Enregistrement n°26200130, Mr Maher Mattoussi a vendu à la Société AYLOUL VIANDE la totalité du Fonds de commerce destiné à tout type de commerce sis au 64 rue Carthage Aïn Zaghouan.

Les oppositions seront effectuées entre les mains de Maître Mohamed Ali Lahmar avocat ayant son cabinet 07 rue Chatt erromen 2ème étage Montplaisir Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 21/01/2026.

2026R00866FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date du 29/01/2026 enregistré à la recette des finances de Bouselem le 29/01/2026 sous n° d'enregistrement 26200313 quittance n°M006692.

M.Riadh ben Bechir ben Belgasem Sallami titulaire de la CIN N°07778485 délivrée le 29/12/2018 a vendu à Monsieur Mehrez ben Amara Ben Hsine Awadhi CIN n°12357671 délivrée le 31/01/2025 demeurant à cité El khadra El bir Lakhdhar Bouselem JENDOUBA le fonds de commerce destiné au commerce de la viande (y compris la volaille) en gros (vente de volaille) sis au local situé à rue Mohamed Ali Bouselem.

Toute personne désirant faire opposition sera reçue auprès du rédacteur de l'acte Maître Ouhibi Nassira auprès de la cour d'appel dont le bureau est sis à la rue Ibn Khaldoun Bouselem dans les délais légaux de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au Journal Officiel de la Republication Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans le journal Echourouk le 14/02/2026.

2026R00868FCCC2

---

**Vente d'un fonds de Commerce**

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 03/03/2026, enregistré à la recette des finances de Kairouan le 17/03/2026 sous N°26201100 quittance N°M0028958. Mr Sami KMAR, titulaire de la CIN N°02079758 a vendu et cédé à Mr Houssème LAKHSIBI, titulaire de la CIN n°07675794, la totalité du fonds de commerce du local destiné vente en détail des cigarettes et fruits secs, eau minérales et gazeuses, avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'Avenue Beit Al Hikma Kairouan Sud - Kairouan. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à son adresse sise à Rbat El Knabsa n°20 Kairouan, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 26/03/2026.

2026S00392FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par un acte sous seing privé du 10/3/2026 enregistré à la recette des finances av Habib Bourguiba Sfax le 17/3/2026 sous le n°26201874 quittance n°M027952, Majdoub Leila, pharmacienne et titulaire de carte d'identité nationale n°01033930 a vendu à Cherif Amin titulaire de carte d'identité nationale n°08841562 tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels de la pharmacie située à la route Menzel Chaker km4 Sfax.

Toutes les oppositions doivent parvenir dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet extrait au journal officiel entre les mains du rédacteur de l'acte Maître Mohammed Jameleddine Mhiri à son domicile Rue de Kairouan, Im l'intilaka bloc B2 - 2ème étage Sfax.

Les parties ont élu domicile à l'adresse de leur avocat.

Cet extrait est paru au journal esabeh du 24/3/2026.

2026X00400FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date du 17 mars 2026 enregistré à la recette des finances de la République Tunisienne selon le reçu en date du 17/03/2026 sous le n°26201895 enregistré sous le n°M028264, Ben Hafsia Yahya sis à la route Menzel Chaker km 1.5 Sfax, Registre National des Entreprises n°1830441Z a vendu à Sourour Massoudi sis à la Route Menzel CHaker km 6 Sfax son fonds de commerce (vente volailles et dérivés) situé à Sfax à Route Mharza km 2.

Cette annonce a été publiée aux journaux El Chorouk et le Quotidien du (24/03/2026).

Toutes les oppositions seront reçues dans les délais de 2 jours à compter de la date de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne chez l'acheteuse au local du fonds de commerce sis à la Route Mharza km 2 Sfax.

2026X00408FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte SSP en date du 20/09/2021 enregistré à la recette des finances rue El Jazira Tunis le 04/08/2023 sous le n°2320231 quittance n°M048712 Mrs Ahmed b.Belgacem Hammami Salah b.Belgacem Hammami et Mohamed Ali b.Belgacem Hammami ont vendu à Mr Abdelaziz Seblaoui le fonds de commerce sis à l'immeuble angle Rue El Jazira, Rue d'Angleterre et Rue de Russie Bloc A n°A15 Tunis avec ses éléments Corporels et incorporels affecté à l'exploitation de toute activité commerciale.

Toute opposition sera faite entre les mains de Mr Abdelaziz Seblaoui à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 17/03/2026.

2026400982FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé du 15/02/2026, enregistré à la recette des finances de Bizerte le 24/02/2026 sous le N°26201395, Quittance N°M016634, Mme Elmi Leila, née le 21/12/1978, demeurant à Corniche Bizerte, titulaire de la carte d'identité nationale n°08379119 du 16 Décembre 2010, a cédé à la société Afrique Sport, situé à la rue Charles de Gaule n°03 Tunis, RNE N° 0032951 R, son représentant légal Monsieur Marwen Ben Sabeh Tunisien, née le 14/12/1991, titulaire de la carte d'identité nationale N°08747666, la totalité du fonds de commerce consistant en un restaurant sis à la rue Iben khaldoun Bizerte.

Cet avis de vente a été publié aux journaux «Chourouk» et «le Quotidien» le 07/03/2026.

Toute les oppositions doivent parvenir entre les mains de représentant légal de la société Afrique Sport Monsieur Marwen Ben Sabeh depuis 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

2026400987FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant contrat enregistré à la recette des finances Menzeh6 le 10/10/2024 quittance n°131905 enregistrement n°24208105 La société السمك الذهبي a vendu et transféré à Mr. Mourad Ben Miled la totalité du fonds de commerce situé dans le complexe commercial de Riadh Ennasr comprenant les emplacements 1, 2, 3, 4, 5 et 6 destiné pour la vente des poissons.

Les objections seront adressées au cabinet de Maître Honayda Sahli Avocate situé au 55 rue Abdallah Cheikh, Ariana.

Cet article a été publié au quotidien du 18 mars 2026.

2026400992FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte authentique du 13/03/2026 et enregistré à la recette des finances de Menzel BOURGUIBA le 13/03/2026 sous le n°26200755 reçu n°M022908 (Le Quotidien du 25/03/2026), Madame Mohamed Asma Gabteni a vendu à Madame Aida Blel, l'ensemble du fonds de commerce (Blanchisserie Teinturerie) exploité à l'Avenue de l'Indépendance, MENZEL BOURGUIBA. Contestation à l'adresse de l'exploitation.

2026400997FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous-seing privé fait par Maître Sana Hammami, Avocat, enregistré à la Recette des finances Menzel Bourguiba le 18 février 2026 sous le reçu n° 015000 M et enregistré sous le n°26200519, Monsieur Mourad Ben Galaa Jaddi, a vendu à la société Karfan Cash, la totalité du fonds de commerce aménagé pour la pratique l'activité de vente de restauration rapide, exploité dans le locale situé à la rue de la Constitution, Menzel Bourguiba, Bizerte.

Toute opposition doit être faite entre les mains de rédacteur de l'acte, à son cabinet sis à rue Mongi Slim, Menzel Bourguiba et ceux dans un délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

La vente a été publiée au journal «Al Chourouk» à la date du 24 mars 2026.

2026400998FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte signé le 05/03/2026 et enregistré le 06/03/2026 à la recette des finances de Raoued sous le N°26201117 quittance N°M032073, rédigé par Maître ATEF TRABELSI avocat à la cour de cassation - Bâtiment Sindbed 2, 5 Rue Medhat Bacha Tunis Bureau 3, la société WIFAK pour L'ALLUMINIUM en cours de constitution pas son associé unique HOUSSEM KHRAIFI n° de la carte d'identité 08344032 a vendu à la l'entreprise AL-BARHOUMI pour le commerce des armes des munitions et des articles de chasse en cour de construction représentée par son associé unique Monsieur ANOIR AL BARHOUMI n° de la carte d'identité 04799814 le fonds de commerce du local commercial sis à l'avenue Jaafar 73 Ariana Nord Raoued 2083 d'une superficie de 120 m².

Les oppositions sont recevables dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel entre les mains du nouveau propriétaire du fonds de commerce entreprise AL BARHOUMI représentée par son associé unique Monsieur ANOIR AL BARHOUMI demeurant à immeuble espace Tunis Bloc H 3ème étage Bureau 1 Montplaisir Tunis 1073.

Cet avis est publié dans deux journaux Echourouk et le Quotidien le 25/3/2026.

2026401000FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte SSP en date du 13/3/2026 ; enregistré à la recette des finances la Goulette le 17/3/2026 sous le numéro M030930 ; quittance n°26202234 Refka gharsalli titulaire de la carte d'identité nationale 08552235 a vendu à la société «plus que bio» immatricule au registre national des entreprises sous le n°1681357Y la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis 57 ; avenue les jardins de l'Aouina Tunis.

Toute opposition à cette vente doit être signifiée entre les mains de l'acheteur société «plus que bio» 01 rue Ahmed Tlili cité jawhara megrine ben arous dans un délai de 20 jours à compter de la parution au journal officiel lequel a été publié dans le journal le quotidien du 19 mars 2026.

2026401003FCCC2

**Donation d'un Fonds de Commerce**

Suivant acte sous seing privé au registre des minutes auprès de Maître Abdelwahed Hagui (notaire) sous le n°2822, et enregistré à la recette des Finances d'Akouda le 13/01/2026 Quittance N°M002884, Madame Mariem ben Ahmed Hassni, titulaire de la CIN n°08564133 a fait donation à Monsieur HOUSSEM BEN HAMOUDA BEN AMARA MISSAOUI titulaire de la CIN n°08239703 la totalité du fonds de commerce situé au : Imm. Amen Av. 18 Janvier Kasserine Nord 1200, avec tous ses éléments corporels et incorporels pour exercer l'activité de Moulin (les épices. Les grains) et Vente produits Alimentaires.

Les oppositions sont acceptées à l'adresse du fonds de commerce sus-indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Chourouk» et «Le Quotidien» du 25/03/2026.

2026401005FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé en date du 23 mars 2026, et enregistré à la recette des finances de Den Den le 23 mars 2026 sous le numéro 26200857, reçu n°M023969, ont vendu les personnes suivantes :

- Ahlem bent Ammar El Ouni, titulaire de la carte d'identité nationale n° 04668701, agissant pour son propre compte et pour celui de sa fille mineure Mariem El Ouni, domiciliée à la rue de l'Indépendance, Den Den.

- Heba Allah El Ouni, titulaire de la carte d'identité nationale n° 11691372

- Mohamed El Ouni, titulaire de la carte d'identité nationale n° 09163130

- Omar El Ouni, titulaire de la carte d'identité nationale n° 09178963

- Chaima El Ouni, titulaire de la carte d'identité nationale n° 09196118

- Aya El Ouni, titulaire de la carte d'identité nationale n°14364033 et tous domiciliés au 02 rue de l'Indépendance, Den Den à Monsieur Moncef Ben Othman, titulaire de la CIN n° 00694475, demeurant au 49 rue Sayda Aïcha bent Abi Bakr, Menzeh 9B, Tunis, l'ensemble du fonds de commerce exploité dans le local sis au 02 rue de l'Indépendance, Den Den, avec tous ses éléments matériels et immatériels.

Les oppositions sont recevables dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, entre les mains de Monsieur Moncef Ben Othman à l'adresse susmentionnée.

Cet avis a été publié dans le journal Assabah en date du 26 mars 2026.

2026401008FCCC2

## Location gérance libre

**Location d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé signé et enregistré à la recette des finances de Kélibia en date du 26 février 2026, enregistrement numéro 26300707, Madame Mounia El Jamali a loué à Madame Raïa racheh le fonds de commerce situé à la rue de l'environnement à Kélibia, destiné à la coiffure et à la vente de produits de beauté.

La publication de cet avis a été effectuée dans le journal Ach-Chourouk le 24/03/2026.

2026R00838FCCC3

**Location d'un fonds de commerce**

Suivant l'acte de location daté le 19/02/2026 enregistré à la recette des finances de Djerba Midoun le 09/03/2026 reçu n°M026022, Monsieur SALIM BOUKHOBZA, titulaire de la CIN n° 05757532 délivrée le 01/07/2007, a loué son fonds de commerce sis à la Rue 13 Aout Midoun Djerba, ayant pour activité principale «PRET A PORTER» avec tous ses éléments physiques et moraux à La société Mondialiste UOMO, société en cours de constitution (SARL) ayant son siège social à Wallagh Erriadh Djerba son représentant légal Monsieur Maher Mzoughi titulaire de la CIN n°13415378 délivrée le 30/09/2021.

Toute opposition est recevable au fonds dans un délai maximum de vingt jours de la date d'édition de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée en langue arabe dans le journal Echourouk en date du 14/03/2026 à la page n°27, et en langue française dans le journal Le Quotidien à la page n°09.

2026R00852FCCC3

**Location de Fonds de commerce**

Par Acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Quai Tarak Ibn Zied Bizerte le 11/03/2026 Quittance n°M021528 la société SWEET'Y BEAUTE siège social cité Melouf la corniche Bizerte Identifiant unique 1472786C représentée par son gérant Feten Dabboussi, a loué à Mme Nesrine Ben Hassine le Fonds de commerce lui appartenant dans le local sis au 06 rue des roses cité Melouf la Corniche Bizerte pour l'exploiter salon de coiffure et esthétique et bain Maure (Hammam) pour une durée de trois ans renouvelables du 07/03/2026 jusqu'au 06/03/2029.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 14/03/2026.

2026R00865FCCC3

**Location d'un fonds de commerce**

Selon contrat enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 11/03/2026 quittance n°M016605 enregistrement n°26301247 Mr. Sami Ben Moula a loué à la société EXLINE Distribution, représentée par son gérant Mr Yassine Ben Moula, la totalité du fonds de commerce situé au 11, rue de Libye, Lafayette, Tunis, destinés pour toute activité commerciale.

Les oppositions doivent être adressées au 53, rue Imam Chafii, Ariana, dans les délais légaux.

Cet article a été publié au Quotidien du 25 mars 2026.

2026400993FCCC3

**Location d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances mateur le 10/03/2026 reçu N°M019021 enregistrement n°26300591 Mme neila jemai titulaire de C.I.N 08929750 a loué à M fahmi bouthlija titulaire de C.I.N 11398310 la totalité du fonds de commerce pour exploitation demeurant à 10 rue pasteur mateur Bizerte 7030 pour une période de cinq ans du 01/03/2026.

Toute opposition éventuelle se fait entre les mains de locataire.

Cette annonce a été publiée dans le journal AL-SHOUHOUK le 13/03/2023.

2026400999FCCC3

# *ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS*

## Constitutions

**Constitution d'un groupement de développement Agricole**

Suite à la demande de constitution d'un GDA en date du 08/03/2000 sous le numéro 3102. Il a été constitué un Groupement de Développement Agricole Comme suit :

Zone d'activité: Kassar

Secteur : Farchene

Délégation: Sakiet Sidi youssef

Dénomination: Kassar

Siège Social: Farchene

- Nom du président du conseil d'administration : ELhedi ben Ahmed Ouhichi

Missions : La protection et L'équipement du périmètre d'intervention et l'exploitation des systèmes d'eau.

- l'Accomplissement d'une manière générale de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents.

2026R00839APSF1

---

**Constitution d'un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture**

Suite à l'arrêté d'agrément par Monsieur le Gouverneur du KEF en date du 19/03/2007 sous le numéro 11/2007. Il a été constitué un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture.

Comme suit :

- Zone d'activité: Ain ElKarma

Secteur: Ain ElKarma

Délégation: Sakiet Sidi Youssef

- Nomination: Ain ElKarma

Siège Social: Ain ElKarma

- Nom du président du conseil d'administration: Ahmed ben khamis cherni.

Missions :

- La protection des ressources naturelles, la rationalisation de leur utilisation et leur sauvegarde.

- L'équipement du périmètre d'intervention en équipement et infrastructures de la base agricoles et rurales.

- La gestion et l'exploitation des systèmes d'eau dans le périmètre d'intervention.

- L'aide des organismes concernés à l'apurement des situations agraires.

- L'établissement de relations de coopération et d'échange des expériences dans le domaine de l'agriculture avec les autres organismes agricoles locaux et étrangers.

2026R00840APSF1

---

**Constitution d'une Association**

Nom de l'association : Association Pionniers Du Développement à Sidi Bouzid

Objectifs de l'association :

- Contribuer à Soutenir et promouvoir le processus de développement dans la région de Sidi Bouzid.

- Participer à la valorisation et à la promotion des spécificités et des atouts de la région.

Siège de l'association : Immeuble Cherif, Avenue Habib Bourguiba, Sidi Bouzid 9100, Tunisie.

Composition du bureau de l'association :

Président : M. Mansour ABDOULI

Secrétaire général : M. Abdelkader BACCARI

Trésorier : M. Bouzid HARAAB.

2026R00858APSF1

---

**Constitution d'une association**

Nom de l'association: Baie des jasmins

Siège: 183, avenue du 2 mars, Akouda 4022, Sousse

Objet: Développement

Objectifs: Contribuer à la préservation des normes d'esthétique urbaine et du développement durable, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de vie dans la région d'Akouda, gouvernorat de Sousse, en coordination avec les autorités publiques concernées et dans le respect de la législation en vigueur en la matière.

Présidente de l'association : Hmila Kamilia

Vice-président : Bouraoui Souayed

Secrétaire général : Kais Jdey

Secrétaire général adjoint : Fakher Hkima

Trésorier : Nabil Ajili

Trésorière adjointe : Olfa Laaribi

Membre chargé de l'environnement: Lotfi Chbil.

2026S00393APSF1

---

**Constitution d'une association**

Dénomination : La Nasse

Siège : Ouled Qasim, Kerkennah 3025.

Objectifs :

- Contribuer à promouvoir et à dynamiser la vie culturelle et artistique à Ouled Qasim et sur l'île de Kerkennah

- Contribuer à faire rayonner l'île de Kerkennah à l'échelle nationale et internationale en faisant connaître son patrimoine matériel et immatériel, en coordination avec les services compétents du ministère de la Culture.

- Viser à la renaissance des coutumes et traditions héritées de l'île de Kerkennah et appeler à leur préservation, en coordination avec les services compétents du ministère de la Culture, dans le respect des dispositions légales en la matière. L'enregistrement n°51010824 a été effectué le 02 février 2026.

Organisme :

Présidente : Aida Zghab

Vice-présidente : Faten Hmani

Secrétaire général : Imed Chakchouk

Trésorière : Eya Slimen

Membres :

Thouraya Hmani

Beligh Ben Amor

Amine Hamouda

Malek Zghab.

2026X00401APSF1

---

**Constitution d'un syndic**

Suivant P.V de l'A.G.C des copropriétaires de la résidence «AMIRA SOUKRA» datée le 12/12/2025 enregistré à la recette des finances rue el janna Ariana le 13/01/2026 Quittance n°M005023 enregistrement n°26700282, il a été décidé :

La constitution du syndic des copropriétaires de la résidence «AMIRA SOUKRA»,

La nomination de Mr Masoud Elhaj Mohamed président du syndic pour une durée de trois ans renouvelables à partir du 01/01/2026

Madame DHouha AYARI : trésorière

Monsieur RIADH JILANI : secrétaire général.

2026400983APSF1

**Constitution de Syndic des copropriétaires de la résidence «JOULIA»**

Suivant P.V de l'Assemblée constitutive du syndicat des copropriétaires de la résidence «JOULIA» du 08/11/2025 située à la rue jaoudet El Hayet Chotrana 1 la soukra enregistré à la Recette des finances de l'Ariana le 12/12/2025 sous le N°4131, quittance n°32789 il a été décidé la nomination de :

Mr Sofiene Boumïza : Président

Mr Moncef Chakroun : Trésorier

Mme Nour El Houda Taboubi : Secrétaire générale

Mme Olfa Bouassida : Membre

Mme Sabrine El Mannoubi : Membre.

2026400984APSF1

---

**Constitution d'une association**

Nom de l'association : Association Tebourba Authenticité et Ouverture.

Adresse : Maison des Associations, Avenue Habib Bourguiba, Tebourba 1130.

Les objectifs :

1. Identification du patrimoine culturel et historique de la délégation de Tebourba, en coordination avec les autorités compétentes du ministère des Affaires Culturelles, tout en respectant les dispositions légales en vigueur;

2. Contribution à l'amélioration de la situation environnementale et au développement dans la région;

3. Proposition des solutions aux problèmes complexes de la région.

Les membres :

1- Abdessattar Tounsi : Président

2- Faouzi Oueslati : Vice-président

3- Raja Tounsi : Secrétaire générale

4- Zaineb Gafsi : Secrétaire générale adjointe

5- Samir Gharbi : Trésorier

6- Samira Ben Khaled : Trésorière adjointe

7- Mohsen Doufani : Chargé des activités et des manifestations.

2026400985APSF1

**Constitution du bureau syndical de la Résidence Essaada**

**Adresse : Rue Apollo 11 cité Mahrajène**

Selon p.v de l'assemblée générale des propriétaires tenue le 3 novembre 2025 et enregistré à la Recette des Finances Cité Mahrajène - 1082 Tunis sous le N°25706324, quittance N°064106 du 4 décembre 2025, il a été constitué le bureau syndical de la résidence Essaada composé de :

Présidente : Mme Saadia Ben Amor

Secrétaire Générale : Mme Christine Ben Hamida

Trésorière : Mme Melika Ben Ayed

Membre : Mme Samia Beya El Matri.

2026400991APSF1

---

## Homologation de résolutions

**Syndicat des copropriétaires de l'immeuble Jardin 2**

**67, rue Alain Savary - Tunis**

L'an deux mille vingt-six et le 28 janvier, les copropriétaires de l'immeuble Jardin II se sont réunis au 67, rue Alain Savary, immeuble B en assemblée générale ordinaire.

L'assemblée a été ouverte par Monsieur Belhassen Zenaidi, en sa qualité de président du syndicat. Lors de cette réunion, les participants ont examiné les points inscrits à l'ordre du jour et ont procédé à la délibération relative à la régularisation de la situation juridique du syndicat des copropriétaires, laquelle a été approuvée par l'ensemble des présents.

Composition du bureau :

- Président : Monsieur Belhassen Zenaidi

- Secrétaire de séance : Monsieur Mohamed Ben Khaled

- Vice-président : Monsieur Chokri Garchi

- Trésorier : Monsieur Mourad Majai

- Trésorier adjoint : Monsieur Lassad Touihri.

2026400995APSF2

**Election du syndic les chalets-Résidence BEL AIR**

**14 Rue Grenade - El Manar1**

En vertu du procès-verbal de l'AGE en date du 01/03/2026 Enregistré à la recette des finances de Manar le 16/03/2026 sous le N°26800889 quittance N°MO25420 il a été décidé l'élection du bureau de syndic comme suit :

- Président: Mohamed Faouzi Oueslati

- Secrétaire Général: Ridha Ayed

- Trésorier : Hefdhi Ben Jaafar.

2026401009APSF2

---

# *ACTES JUDICIAIRES*

## Ventes aux enchères publiques

**Vente aux enchères publiques**

**CABINET MAITRE KORBI SOUISSI MANOUBIA**

**AVOCAT A LA COUR D'APPEL**

**1, RUE D'ALGERIE - NABEUL - 1ER ETAGE**

**MF : 964864**

**TEL : 72.223.155**

A la demande de : MR CHAWKI RAYES, qui a fait élection de son domicile au cabinet MAITRE Souissi Manoubia demeurant au 1, rue d'Algérie - 8000 Nabeul.

Contre : MR MOHAMED EL HECHMI AZAIEZ, demeurant au BOULEVARD LA REPUBLIQUE N27 SLIMENE.

A La diligence de : MAITRE Souissi Manoubla, Avocat demeurant à 1 rue d'Algérie - Nabeul.

Immeuble à vendre : consiste en : des parts Indivises propriété de MR MOHAMED EL HECHMI AZAIEZ dans le terrain AZIZA211 objet du Titre foncier N°631708 Nabeul sis à SLIMENE de surface totale de 32140 mètres carrés divisé en 32140 parts, et qui consiste en un terrain agricole à

entrée privative où il y a divers agrumes en bon état, un puits profond, un bâtiment pour outils et matériel agricole.

Mise à prix des parts : Quatre vingt quatre mille trois cent soixante sept dinars 500 millimes (84.367DT .500) frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi 20/04/2026 à partir de 8h30 du matin devant la chambre des saisies immobilières du Tribunal de 1ère Instance de GROMBALIA. On peut visiter l'immeuble tous les jours.

Observations :

1/ Pour participer à la vente, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Monsieur le gouverneur de Nabeul.

2/ Tout participant doit consigner le tiers (1/3) de la mise à prix, et se faire représenter par un avocat

3/ Pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au greffe du tribunal de 1ère Instance de GROMBALIA ou au cabinet de l'avocat poursuivant pendant les jours et heures ouvrables.

4/ Le terrain objet de la vente est situé dans les zones d'Intervention de l'agence foncière agricole.

2026R00834VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques par adjudication**

**Après réduction du prix de 40%**

Partie Poursuivante : Adel ben Mohamed MISTIRI, demeurant au n°46 avenue Ibn Basid Khezama Est Sousse, C.I.N n°02964650.

Adjudicataire contre laquelle la vente est poursuivie :

- Hajer bent Mohamed MISTIRI, demeurant cité olympique, Bouhsina Sousse, C.I.N n°05544621.

- Baha bent mohamed MISTIRI, demeurant rue Nisrine, cité Jawhara Sousse, C.I.N n°02905428.

Avocat poursuivant : Maître Fethi Mili, Avocat à la Cour de Cassation, domicilié au 27 avenue Taher SFAR, Sousse Tunisie M.F : 455254X

Propriété à vendre : la totalité de la propriété non immatriculée située au n°46 avenue Ibn Badis Khezama Est Sousse, consistant en une villa située au rez-de-chaussée bâti sur un terrain d'une superficie de 489m² construit au-dessus un étage appartenant au poursuivant, la superficie totale bâtie de la villa est de 151 m² avec une extension couverte de 31 m² et une annexe couverte 23 m², entourée de 03 Cours du coté Est ainsi que du coté ouest et sud, la villa comprend 2 couloirs, 1 Hall, 1 Salon et 2 chambres, 1 salle de bain et une cuisine.

Cette propriété est limitée du côté Ouest par la propriété Bouzaabia, de l'Est rue Abdelhamid ben Badis et de l'ouest propriété massoud Bouchneb et du côté nord une entrée indépendante du premier étage.

Mise à Prix : la mise à prix a été fixée à deux cent quarante et un mille quatre cent quarante dinars (241.440,000) après réduction du prix de 40% auxquels s'ajoutent les frais fixés par le tribunal à 3.262,577 et les frais qui seront fixés le jour de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et Lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le Lundi 20/04/2026 à partir de 9h du matin à la chambre des criées du Tribunal de Première Instance de Sousse.

Conditions de visite des lieux : Tous les jours de la semaine de 8 h à 17 h

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Fethi MILI avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de première Instance de Sousse pour prendre connaissance du cahier des charges.

2026S00391VEPA1

---

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

**Après la réduction du prix de 40%**

**Etude Maître Atitallah Adel**

**Avocat**

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : la société «ANIS» SARL, RNE 8487Y, dont le siège social est à Sfax zone industrielle de la poudrière2 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «anis» objet du TF N°92649 Sfax consistant en un terrain «rectangulaire clôture de 4 cotés d'une contenance de 3494 m², sis à la zone industrielle "poudrière 2" Sfax au bord de la ceinture reliant route Mahdia à la route Saltnia du coté est et au bord de la rue "Alcotn" du coté ouest l'immeuble est délimité du coté sud par une usine propriété de tiers, du coté est par la ceinture reliant route Mahdia à la route saltnia, du coté nord par le dépôt de l'office national de l'huile et du coté ouest par la rue Alcotn d'où l'entrée principale.

L'immeuble abrite un bâtiment principal et des annexes

- le bâtiment principal consiste en une vaste usine de deux étages dont la construction et les équipements en état moyen.

- le rez-de-chaussée de surface couverte de 2090m², on y compte un département administratif composé d'une entrée, un vaste salon, un couloir, 4 bureaux des toilettes, un escalier, une suite pour les ouvriers contenant une vestiaire, une salle à manger, des couloirs et un bloc sanitaire pour les ouvriers on compte aussi dans cet étage une vaste salle, une salle de production suivie d'une petite salle, 3 bureaux, une pièce pour le chauffage, 2 salles : salle de production, une deuxième suite pour les ouvriers composée d'une chambre, une buvette, un bloc sanitaire, un escaliers et un hangar.

- Le premier étage : d'une superficie de 1996m², il est composé d'un département administratif contenant un couloir conduisant à 8 bureaux, un

bloc sanitaire, un escalier, un balcon, un vaste espace du coté est surplombant le rez-de-chaussée sur le coté ouest on compte un dépôt, deux ateliers, une salle de production, une direction de trois bureaux, une buvette, une salle d'eau et un balcon, les sols sont en carrelage et les toits et les piliers sont en béton armé, la construction est équipée de deux montes charges automatiques.

Les annexes de l'immeuble : une pièce de 20m² de surface pour les transformateurs électriques, un loge gardien de 18 m² de surface, un dépôt de 15 m² de surface, un hangar de 28 m² de surface, un parking rectangulaire des camions édifié sur une structure métallique.

Mise à prix : (2.250.000.000) frais en sus après la réduction du prix de 40%

La date et lieu de la vente : lundi 27/04/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X00396VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Etude Maître Atitallah Adel**

**Avocat**

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B18788 1996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : fathi elkenz CIN 08799743 demeurant à bir ali ben khlifa Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Les parts indivises soient 765/30742 dans l'immeuble dénommé «IMEN» objet de TF N°84427 Sfax d'une contenance de 30742 m² qui correspond à un terrain nu de forme rectangulaire d'une contenance de 765m² contient 2 palmiers au coté est composé de 2 parcelles n°34 et 35 du plan de lotissement établi par le propriétaire de tous le terrain objet du titre foncier n°84427 Sfax sis à bir ali ben khalifa Sfax croisement route oued erkham et route regueb dans une zone contenant quelques constructions dont la majorité inachevées à proximité de réseau de la sonede et de la STB et d'un lycée secondaire et quelques locaux commerciaux.

Il est délimité du coté sud par une entrée, du coté est par sami ben hassin, (le coté ouest par la parcelle n°33 clôturé appartient à Aicha ben rjab et du coté nord par une entrée.

Mise à prix : (45.900.000) après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : mercredi le 22/04/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax 2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X00397VEPA1

**Vente aux enchères publiques**

**Etude Maître Atitallah Adel**

**Avocat**

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : salem bradaai CIN 05344839, restaurateur, demeurant à l'avenue des martyrs gouvernorat kebilli.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé "fatma" objet du TF N°139530 Sfax sis à la route sidi mansour km7 Sfax et plus précisément dans une rue dérivée de la route habbana parallèle à la route sidi Mansour et à 120 mètres de la route il est situé dans une zone d'habitation, délimité du coté sud par salma bradai et une entrée d'où son entrée, du coté est par une entrée de 10 mètres de largeur, du coté ouest par derbel et du coté nord par Rachad trabelsi.

Il consiste en un terrain nu sous le numéro 1 d'une contenance de 798m².

Il est délimité du coté est et une partie du coté nord par une petite levée de terre et du coté ouest par un mur de 2 mètres de hauteur.

L'immeuble peut être relié au réseau de distribution de l'électricité, de l'eau potable et le gaz de ville.

Mise à prix : (132.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 27/04/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X00398VEPA1

---

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

**Etude Maître Atitallah Adel**

**Avocat**

**Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax**

La partie poursuivante : Sabeur Mhiri, gérant de société CIN 07036027 domicile élu chez Maître Adel Atitallah rue salem harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Mohamed Ali Gharsselaoui CIN 05326468 domicile élu route el Ain km 11 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Une parcelle de terrain situé au nord ouest d'un ensemble de parcelles clôturées et ayant une entrée commue d'une contenance de 1962 m² mesuré du coté nord et vers l'ouest 49.01 mètres puis vers le sud 40.60 mètres puis vers l'est 44.07 mètres puis la ligne dévie entre l'est et le nord en format un angle 6.59 mètres puis ligne droite vers le nord 36.13 mètres son entrée du coté sud en parterre à droite un jardin et à gauche une villa d'une superficie couverte de 420 m² composée d'un hall puis salon un séjour une salle de bain un dressing 3 chambres à coucher et une autre salle de bain et il existe du coté ouest un barbecue.

L'immeuble sis à la route manzel chaker km 11 connu par Maatallah Sfax sud délimité du coté sud par une entrée du coté est une impasse du coté nord mizouri et du coté ouest ines kobbi.

L'immeuble est loué à la société Roussoum Immobilière en vertu d'un contrat enregistré à la recette des finances à l'ain Sfax le 18/10/2019 pour une période de 10 ans renouvelables à partir du 01/09/2019 moyennant un loyer annuel de 5000 dinars.

Mise à prix : (581.980.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : Mercredi le 29/04/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X00399VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

**Après déduction de 40%**

Poursuivant : Banque Internationale Arabe De Tunisie, société anonyme, enregistré au registre national des entreprises sous le n°0000110 F, ayant son siège social au 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, avenue la Liberté Sfax.

Débiteur saisi : Badbebis Mohamed Ali Ben Sessi, titulaire de la C I N n°08168061 demeurant à route El Matar Km 2, Impasse Elarbi, Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n° 42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : il s'agit des parts indivises qui présentent 100 parts de l'intégral du titre foncier n°39512 Sfax dénommé «Mahdia» et qui est un étage au dessus de la maison du père du débiteur saisi, d'une superficie de 100m² sis à la route El Matar km 2.5 impasse Elarbi Sfax, à 300 mètres de la route principale, l'entrée par des escaliers communs et se trouve du coté est par une porte d'un mètre de largeur et se compose de : une salle de réception avec un sol carrelé, le toit en staff et doté d'une fenêtre orientée à l'ouest, un Salon de sol carrelé, toit en staff et une fenêtre orientée à l'est, deux couloirs, une cuisine équipée avec des équipements sanitaires et en céramique, son sol en parterre et doté d'une fenêtre, une salle de bain équipée avec des équipements sanitaires et en céramique, son sol en parterre et doté d'une fenêtre, une 1ère chambre avec un sol carrelé, une armoire murale en bois et une porte qui mène vers une terrasse Est couverte et une 2ème chambre en carrelage et une fenêtre.

Mise à prix après déduction de 40% : Soixante douze mille dinars (72.000,000 D) sans les frais.

Date et Lieu de L'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis au n°4 rue Ahmed Aloulou prés de la CNSS Sfax, le Mercredi 22 Avril 2026 (22/04/2026) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue 42 Mohamed Ali 1er étage n°5 Sfax, et ce aux mêmes horaires.

2026X00406VEPA1

---

**Vente aux enchères suite à une Saisie Exécutoire**

**Etude Maître Ben Abdallah Samir**

**2 Av Saoud Béchir Houmet Souk Djerba**

Partie saisissante : Massoud Radouane B Khalifa, travaille à l'étranger demeurant à l'ebkalta gouvernorat de Monastir.

Partie Saisie : Ben Hariz Ali B Taib, fonction travail libre demeurant à Elhachen Houmet Souk Djerba.

Avocat Poursuivant : Maître Ben Abdallah Samir avocat à la cour de cassation demeurant à son étude 2 Av Saoud Béchir Djerba Houmet Souk.

Immeuble Saisi : la totalité d'un terrain conforment un établissement haute Standing dont une villa et un premier étage sis à Elhachen Djerba Houmet Souk d'un ouest ouverture et d'une surface de 924 m² surface bâtie est de 160 m² de limite au sud d'un coté minime une entrée de largeur 3.5m suivit par la propriété de Ben Hariz Bouiche au nord route de l'entrée suivit par la propriété de Ben Hariz Mohamed dans la majorité et dans la miroite la propriété de Ben Hariz Ayed à l'est à coté un virage l'inter et après un passage suivit par la propriété de Ben Hariz, l'immeuble est totalement clôturé et entouré par un jardin et comportant une citerne d'eau fluide.

Mise à prix : La mise à prix est fixé à quatre cent cinquante six mille dix dinars (456. 010, 000d)

Date et lieu de la saisie : La saisie de l'immeuble sus indiqué aura lieu devant le tribunal de Djerba le Lundi vingt sept avril deux mille vingt six (27/04/2026) à 9 heures du matin.

Visite de l'immeuble et consultation du cahier des charges :

Pour plus d'information contacter le greffier du tribunal de première instance de Djerba l'étude de Maître poursuivant là où se trouve le cahier de charges entre autre la visite de l'immeuble se fais tous les jours aux horaires administratifs légales.

Observation : les étrangers n'ont pas droit de participer que pour aux qui ont l'autorisation de gouverneur.

Toutes personnes désirent par consigner le tiers de mise à prix avant la surenchère selon la loi.

2026X00413VEPA1

## Avis aux créanciers

**Décision de changement du contrôleur d'exécution**

**Société SOTUBACO**

**Identifiant unique : 0717925 W**

**Dossier N°211 règlement judiciaire**

**Tribunal de première instance de l'Ariana**

A la date du 12/12/2025, il a été rendu une ordonnance portant sur le remplacement du mandataire judiciaire Abdelrazak Bouthour par le mandataire judiciaire Chokri El Hani, et renvoyant le dossier au juge contrôleur. Après examen du rapport du juge de l'institution en date du 22/01/2026, la chambre de délibération a décidé en date du 06/02/2026 le remplacement du mandataire judiciaire Chokri El Hani par le mandataire judiciaire Safouen Gaddour.

Pour plus d'informations contacter le mandataire judiciaire Mr Safouen Gaddour adresse résidence Cherayet 02 avenue du Sahel 2013 Ben Arous.

Tél 20303839 Fax 36792730 Email gsafouen@outlook.com

2026R00841VEPA2

---

**Jugement de règlement Judiciaire**

**Société CEFER**

**Identifiant unique : 0579932Y**

En vertu du jugement de règlement judiciaire n°340 relatif à la Société CEFER en date du 19/03/2026, il a été décidé :

1/ Le déclenchement de la procédure du règlement judiciaire en faveur de la société CEFER, SARL sise à la Zone industrielle El Ghraba Sfax, immatriculée au registre national des entreprises sous le numéro 0579932Y et l'ouverture de la période d'observation à son encontre et de confier le dossier au juge commissaire auprès de ce tribunal afin de contrôler les procédures.

2/ La désignation de Monsieur Abdallah Mroua, en tant qu'administrateur judiciaire qui est chargé d'élaborer un plan de redressement à remettre au juge commissaire dans un délai ne dépassant pas neuf mois, la demanderesse est tenue de payer une avance de 500 dinars sur les honoraires de l'administrateur judiciaire, ce dernier est tenu de remettre dans un délai ne dépassant pas deux mois à compter de la date de la présente décision, un rapport préliminaire dans lequel il met en évidence la capacité de la société débitrice de faire face aux difficultés qu'elle traverse et de poursuivre son activité et ce après avoir examiné les pièces jointes au dossier et tous les documents comptables tenus conformément à la législation en vigueur, en se fondant sur les moyens et ressources matériels, financiers et humains de la société, et ce afin de déterminer la situation financière et économique actuelle et future de la société demanderesse à la lumière des projets déjà réalisés et des projets fermes en cours de réalisation et en se basant sur la valeur de ses revenus et ses charges et sur son taux d'endettement.

3/ d'ordonner la suspension des procédures d'exécution visant le recouvrement d'une créance antérieure à la période d'observation à l'exception des sommes revenant aux salariés qui sont exécutoires sur autorisation du tribunal et en sont exclues les sommes insaisissables leur revenant.

4/ d'ordonner la suspension des procédures d'exécution visant la récupération de meubles ou immeubles en raison de non-paiement d'une créance au cours de la période d'observation.

5/ la suspension du cours des intérêts, dommages et intérêts moratoires et les délais de déchéance au cours de la période d'observation.

6/ la suspension des procédures d'exécution à l'encontre de caution Ameur Abdennadher titulaire de la carte d'identité nationale numéro 01003904 délivrée à Tunis en date du 22/12/2017 et ce conformément aux dispositions de l'article 449 du code de commerce.

7/ La fixation de la date de cessation de paiements pour le 01/01/2025,

8/ Ce jugement est inscrit au registre national des entreprises, et publié au journal officiel aux dépenses de la demanderesse, une copie en est transmise à la commission de suivi des entreprises économiques.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances dans les délais prévus par l'article 445 (nouveau) du code de commerce et ce à l'adresse de l'administrateur judiciaire, rue Kairouan, immeuble les quatre saisons, bloc «C» 6ème étage, bureau «C6-1» Sfax 3000 (Tél.74211084- 99550277 email : mroua.abdallah@gmail.com).

2026X00412VEPA2

---

**NOMINATION D'UN MANDATAIRE DE JUSTICE**

**SOCIETE NOUVELLE DE BATIMENT YOSR**

**Identifiant unique : 0432592P**

**Adresse : 63 rue Mokhtar Attia Tunis**

Suivant décision émanant du tribunal de première instance de Tunis sous le numéro 616, Monsieur Mohamed HAOUIDHEK est nommé mandataire de justice de la société nouvelle de bâtiment Yosr, et ce pour mettre à jour la situation administrative et financière de la société, et procéder à sa gestion.

Tous Intéressés peuvent contacter le mandataire Judiciaire susmentionné à l'adresse suivante :

Centre Dorra Bloc C étage 2 bureau n°6 Manar 3 - 2092 -Tunis. Téléphone : 71.887.788 Fax : 71.887.313- E-Mail : mohamed.haouidhek@aumac.tn

2026401002VEPA2

---

# *CONVOCATIONS*

## Sociétés anonymes

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**

**Société d'investissement à capital variable**

**Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant**

**Promulgation du code des organismes de placement collectif**

**JORT n°110 du 04-10-1996 - Visa n°96/276 du 17/12/96**

**Siège Social : C/O BNA, Rue Mohamed V Tunis**

Messieurs, les actionnaires de PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 22 Avril 2026 à 10H30 à la BANQUE NATIONALE AGRICOLE - Rue Mohamed V -1002- Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025,

- Lecture du rapport Général du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2025,

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers arrêtés au 31-12-2025,

- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des conventions réglementées et des opérations prévues à l'article 200 et suivants et à l'article 475 du code des Sociétés Commerciales,

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2025,

- Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration,

- Affectation des résultats de l'exercice 2025,

- Fixation du montant des jetons de présence,

- Pouvoirs pour formalités.

2026R00843SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire**

**Palm Beach Club Djerba SA**

**1573564A**

**Zone Touristique, Houmet Souk, Djerba**

Les actionnaires de la société sont priés d'assister aux réunions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en assemblée tenante le Mardi 21 Avril 2026 à 10h à Cité les pins, résidence LAKE TOWER, 3ème étage, bureau 3.1, LAC2, A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

AGO :

1. Approbation de la date de tenue de la présente Assemblée

2. Lecture et Approbation du rapport d'activité établi par le conseil d'administration relatif aux exercices 2019, 2020 et 2021 ;

3. Lecture et Approbation du rapport du commissaire aux comptes sur les opérations réalisées au cours des exercices 2019, 2020 et 2021 ;

4. Lecture et Approbation des états financiers des exercices 2019,2020 et 2021 ;

5. Affectation des résultats des exercices 2019, 2020 et 2021 ;

6. Approbation des conventions réglementées prévus par l'article 200 du code de sociétés commerciales;

7. Quitus au Directeur Général et aux administrateurs;

8. Nomination et Renouvellement de mandat des Administrateurs;

9. Renouvellement de mandat du Commissaire aux comptes;

10. Approbation du contrat de location gérance de l'hôtel Palm Beach Club Djerba;

11. Fixation des jetons de présence;

12. Questions Diverses;

13. Pouvoirs pour formalités.

2026R00844SANB3

---

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**La Société ML-INNOVATION**

**Société anonyme**

**Capital Social: 635 000 Dinars Tunisiens**

**Siège Social: Zone Industrielle MGHIRA Ben Arous**

**IDENTIFIANT UNIQUE : 1693343F**

Le conseil d'administration a l'honneur de convoquer Messieurs les

actionnaires de la société ML-INNOVATION à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 22 avril 2026 à 15h00 au Siège de la GAT Investissement, sis au 92, avenue Hédi Chaker 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2025 ;

- Lecture et approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025 ;

- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2025 ;

- Approbation des conventions réglementées;

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025;

- Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

- Fixation du montant des jetons de présence ;

- Pouvoirs pour accomplissement des formalités légales.

Les documents relatifs à ladite assemblée seront mis à la disposition des actionnaires, quinze jours au moins avant la réunion de l'assemblée.

2026R00845SANB3

---

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Société AMEN SANTE S.A**

**Société Anonyme**

**Au Capital de 85.339.575 dinars**

**Siège Social : Immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis**

**Identifiant Unique : 1126056T**

**RC : B24188932009**

**CNSS : 311274-01**

Messieurs les Actionnaires de la Société AMEN SANTE S.A. sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 21 Avril 2026 à 09H00 au siège social de la société de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurance et de Réassurance COMAR Avenue Habib Bourguiba 1001, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2025 ;

2- Lecture des rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes relatifs à l'exercice 2025 et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2025 ;

3- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 et lecture des rapports du commissaire aux comptes y afférents ;

4- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

5- Quitus aux administrateurs;

6- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 ;

7- Révision du montant des jetons de présence pour l'année 2025 et Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2026,

8- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2026,

9- Information de l'Assemblée Générale Ordinaire des déclarations d'administrateurs

10- Pouvoirs.

2026R00847SANB3

---

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SICAV-BNA**

**Société d'investissement à capital variable**

**Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant**

**Promulgation du code des organismes de placement collectif**

**JORT n°117 du 07/12/1993 - Visa de la BVMT n°39/97 du 02/12/93**

**Siège Social : C/O BNA, Rue Mohamed V Tunis**

Messieurs, les actionnaires de SICAV-BNA sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 22 Avril 2026 à 9H30 à la BANQUE NATIONALE AGRICOLE - Rue Mohamed V - 1002 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025,

- Lecture du rapport Général du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025,

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers arrêtés au 31-12-2025,

- Lecture du Rapport spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des conventions réglementées et des opérations prévues à l'article 200 et suivants et à l'article 475 du code des Sociétés Commerciales,

- Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2025,

- Affectation des résultats de l'exercice 2025,

- Fixation du montant des Jetons de Présence,

- Pouvoirs pour formalités.

2026R00854SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**Wifak International Bank**

**S.A au capital de 150.000.000 Dinars**

**Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100**

**MF : 798651L/P/M/000**

**CNSS : 316220-00**

Les actionnaires de Wifak International Bank sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 24 avril 2026 à 09h00 au centre d'affaires de la Banque Zone d'activités kheireddine Lac III -Tunis- à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour Suivant :

1. lecture du rapport d'activités de 2025.

2. lecture des états financiers et des états financiers consolidés au 31.12.2025.

3. lecture du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques.

4. lecture des rapports des Commissaires aux comptes.

5. Approbation du rapport d'activités de la Banque et les états financiers et les états financiers consolidés au 31.12.2025.

6. Approbations des opérations réglementées conformément à l'article 200 et suivant du code des sociétés Commerciales.

7. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2025.

8. Affectation des résultats de l'exercice 2025.

9. Acceptation de la démission d'un membre du conseil d'administration.

10. Nomination d'un membre du conseil d'administration.

11. Nomination d'un Co-commissaire aux comptes

12. Emission d'un emprunt obligataire selon les principes de la finance islamique et/ou Sukuk islamiques et/ ou lignes extérieures.

Les documents relatifs à l'AGO sont à la disposition des actionnaires au Siège social de la Banque.

2026R00856SANB3

---

**Convocation à L'assemblée Générale Ordinaire**

**BH EQUITY S.A.**

**CAPITAL SOCIAL 18.000.000DT**

**Siège social : 67 avenue Alain Savary, cité les Jardins II, Bloc B 3ème étage, 1002 Tunis Belvédère**

**IDENTIFIANT UNIQUE : 0587760S**

Le conseil d'administration de BH EQUITY a l'honneur de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire pour se réunir le vendredi le 17/04/2026 à 10h au siège social de la société sur les questions inscrites à l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2025 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes se rapportant à l'exercice 2025 ;

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2025 ;

4. Approbations des conventions rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

6. Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion afférente à l'exercice 2025 ;

7. Fixation du montant des jetons de présence et des rémunérations exceptionnelles au titre de l'exercice 2025

8. Ratification de nomination d'un administrateur;

9. Nomination des administrateurs;

10. Pouvoir pour accomplissement des formalités de publication légale.

Les documents relatifs à l'assemblée générale ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social pendant la période légale.

2026R00860SANB3

---

**Convocation à L'assemblée Générale Extraordinaire**

**BH EQUITY S.A.**

**CAPITAL SOCIAL 18.000.000DT**

**Siège social : 67 avenue Alain Savary, cité les Jardins II, Bloc B 3ème étage, 1002 Tunis Belvédère**

**IDENTIFIANT UNIQUE : 0587760S**

Le conseil d'administration de BH EQUITY a l'honneur de convoquer l'Assemblée Générale extraordinaire pour se réunir le vendredi le 17/04/2026 à 11 h au siège social de la société sur les questions inscrites à l'ordre du jour suivant :

1. Mise à jour des statuts

2. Pouvoir pour accomplissement des formalités de publication légale.

Les documents relatifs à l'assemblée générale extraordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social pendant la période légale.

2026R00861SANB3

---

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DE LA SOCIETE ZITOUNA TAKAFUL S.A**

**Boulevard qualité de la vie, ZITOUNA TAKAFUL Building Les Jardins de Carthage 1090**

**IU : 1183749 M**

Messieurs les actionnaires de la société ZITOUNA TAKAFUL S.A sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 24 avril 2026 à 11 heures du matin au siège social de la société, sis au Boulevard qualité de la vie, ZITOUNA TAKAFUL Building, Les Jardins de Carthage 1090, Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2025.

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2025

3. Lecture du rapport du Comité de Supervision Sharaique sur l'exercice 2025

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2025

5. Quitus aux Administrateurs

6. Dotation au fonds social

7. Affectation des résultats de l'exercice 2025

8. Désignation des Commissaires aux Comptes

9. Renouvellement de mandat et mise à jour de la composition du Comité de Supervision Sharaïque

10. Rémunération des Membres du Comité de Supervision Shaarique au titre de l'exercice 2026

11. Fixation des jetons de présence des Administrateurs au titre de l'exercice 2026

12. Ratification des taux de commissions Wakala et Moudharaba au titre de l'exercice 2026.

13. Information sur les fonctions occupées par les Membres du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales

14. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2026R00862SANB3

---

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**DE LA SOCIETE ZITOUNA TAKAFUL S.A**

**Boulevard qualité de la vie, Immeuble la Renaissance, ZITOUNA TAKAFUL Building Les Jardins de Carthage 1090**

**IU : 1183749 M**

Messieurs les actionnaires de la société ZITOUNA TAKAFUL S.A sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 24 avril 2026 à 12 heures du matin au siège social de la société, sis au Boulevard qualité de la vie, Immeuble la Renaissance, ZITOUNA TAKAFUL Building, Les Jardins de Carthage 1090, Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du Capital social de la société

2. Modification des Statuts

3. Délégation de pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Extraordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2026R00863SANB3

---

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**BH INVEST INTERMEDIAIRE EN BOURSE (Filiale de BH Bank)**

**S.A au capital de 3.000.000 D**

**M.F : 0539561 T/A/M/000**

**Siège Social : Immeuble BH Assurance, rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed, Bloc A 3ème étage Centre Urbain Nord Tunis**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société BH INVEST sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 22 avril 2026 à 11H00 au siège de la société sis à l'Immeuble BH Assurance rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed Bloc A 3ème étage Centre Urbain Nord, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de l'exercice 2025.

2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2025 et approbation des conventions mentionnées dans le rapport spécial.

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025.

4. Affectation du résultat 2025.

5. Quitus aux Administrateurs.

6. Cooptation d'un administrateur.

7. Mandat des administrateurs.

8. Mandat du Commissaire aux Comptes.

9. Fixation du montant des jetons de présence des administrateurs et des membres de comités pour l'exercice 2025.

10. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2026R00867SANB3

---

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE "GENERAL METAL"**

**SA, au capital de 20 000 000 Dinars**

**14, Av Habib Bougatfa, route Mahdia km 0.5 Sfax**

**IU : 0045149Q**

Messieurs les actionnaires de la Société «GENERAL METAL» sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le mardi 05 mai 2026 à partir de 10 heures au siège administratif de la société, sis à Mégrine Saint Gobain afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2025,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025,

- Approbation des comptes de l'exercice 2025,

- Affectation des résultats de l'exercice 2025,

- Quitus aux administrateurs,

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,

- Nomination des membres du conseil d'administration.

- Nomination du commissaire aux comptes,

- Questions diverses.

2026X00409SANB3

---

**CONVOCATION**

**Société Tunisienne de l'Industrie de l'Aluminium 'STIAL'**

**SA au capital de 350.000 Dinars**

**Siège social : Zone Industrielle La Poudrière 1 - Sfax**

**MF : 0011568YAM000**

**Identifiant unique : 0011568Y**

**CNSS : 00062046-63**

Les actionnaires de la Société Tunisienne de l'Industrie de l'Aluminium 'STIAL' sont convoqués au siège social sis à la Zone Industrielle La Poudrière - Sfax, le 28 Avril 2026 à partir de 14 heures en assemblée générale ordinaire, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de 2025.

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025.

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2025.

- Affectation des résultats de l'exercice 2025.

- Renouvellement du mandat des Administrateurs.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

Le présent avis tient lieu de convocation personnelle pour chaque actionnaire. Les documents et le projet de résolutions relatif à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais réglementaires tels que prescrits par la loi.

2026X00414SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**Société de services et de développement des îles kerkennah**

**(SOSERDK)**

**SA au capital de 2.500.000 DT**

**Siège social : Attaya kerkennah 3035**

**Identifiant unique : 1568592W**

Les actionnaires de la société SOSERDK sont convoqués à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 23 avril 2026 à 10h du matin au siège du gouvernorat de Sfax à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Situation de la société.

2026X00415SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**AL BARAKA SICAR**

**Société Anonyme**

**Au capital de 8 700 000 dinars**

**Sise à l'Avenue Cheikh Fadhel Ben Achour - CUN - 1082 Tunis**

**Identifiant Unique : 1719775R**

Le Conseil d'Administration d'AL BARAKA SICAR réuni le 5 Mars 2026, convoque les actionnaires à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Lundi 27 Avril 2026 à 14h00 au siège social d'Albaraka SICAR sis à l'Av Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport d'activité de l'exercice 2025 ainsi que des états financiers arrêtés au 31/12/2025, incluant le résultat des fonds gérés.

2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025 et approbation des conventions réglementées y mentionnées.

3. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2025.

4. Approbation de la répartition du résultat de l'exercice 2025.

5. Approbation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2025.

6. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales de publicité et de dépôt.

2026400996SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**SOCIETE MAJESTIC HOTELS**

**S.A au capital: 3.300.000 DT**

**Siège social: 36 Avenue de Paris - 1000 Tunis**

**R.C : B154861997**

**MF : 000970V/A/M/000**

**RNE : 0000970V**

Les actionnaires de la société Majestic Hotels S.A sont convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 28 avril 2026 à onze heures (11h00), au siège social de la société, 36 Avenue de Paris -1000 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2025.

2) Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

3) Approbation, s'il y a lieu, des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

4) Approbation, s'il y a lieu, des conventions règlementées visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5) Quitus aux administrateurs pour leur gestion courant l'exercice 2025.

6) Affectation des résultats de l'exercice 2025.

7) Nomination des membres du Conseil d'Administration

8) Nomination du commissaire aux comptes

9) Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs pour l'exercice 2026.

10) Information concernant les déclarations de fonctions en application des dispositions de l'article 192 (nouveau) et 209 (nouveau) du code des sociétés commerciales.

11) Pouvoirs pour les formalités.

2026401007SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**Société de Promotion Touristique, de Voyages et de Loisirs «SPLENDID TOURS»**

**Société Anonyme**

**Au capital de 1 000 000 dinars**

**Immeuble SOFIDE, Angle rue du métal et rue des entrepreneurs Charguia II - 2035 Tunis Carthage**

**Identifiant Unique : 0938286Q**

**N° Affiliation CNSS : 239427 - 31**

Messieurs et mesdames les actionnaires de la Société de Promotion Touristique, de Voyages et de loisirs «Splendid Tours» sont invités à assister à L'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Lundi 27 Avril 2026 à 10 heures au siège social, sis à l'Immeuble SOFIDE angle rue du métal et rue des

entrepreneurs, Charguia II - 2035 Tunis Carthage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode et des délais de convocation de l'Assemblée Générale

- Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2025

- Lecture du rapport annuel de gestion de l'exercice 2025

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2025

- Approbation du rapport annuel de gestion et des états financiers arrêtés au 31/12/2025

- Approbation des conventions réglementées

- Affectation des résultats

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration

- Nomination des membres du Conseil d'Administration

- Désignation d'un Commissaire aux comptes

- Pouvoirs pour formalités.

2026401014SANB3

---

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**COMETE ENGINEERING INTERNATIONAL SA**

**SOCIETE ANONYME**

**AU CAPITAL DE 500.000 DT**

**SIEGE SOCIAL : RESIDENCE «SANA BUSINESS CENTER» PAVILLON B BOULEVARD BEJI CAID ESSEBSI - CENTRE URBAIN NORD 1082 TUNIS - 4EME ET 5EME ETAGE**

**Identifiant Unique : 1181047D**

Les actionnaires de la société COMETE ENGINEERING INTERNATIONAL SA sus indiquée sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 29 avril 2026 à 10 : 30, au siège de la société sus indiqué et par vidéoconférence pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée;

2- Approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024 ;

3- Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2024 et approbation des conventions réglementées;

4- Approbation des états financiers individuels audités au 31 décembre 2024 ;

5- Affectation des résultats;

6- Quitus aux administrateurs;

7- Acceptation de la démission d'un Administrateur et octroi de quitus;

8- Ratification de la nomination à titre provisoire d'un Administrateur;

9- Nomination d'un Administrateur en remplacement d'un Administrateur démissionnaire

10- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes de la société

11- Pouvoir pour accomplissement des formalités.

2026401015SANB3

---

**SOCIETE POLYSTYRENE MEDITERRANEEN POLYMED S.A**

**Société Anonyme**

**Au capital social de 6 696 180 dinars**

**Siège social : Zone Industrielle de Zriba IV - 1152 - Zaghouan**

**Identifiant Unique RNE : 1180620G**

Les actionnaires de la Sté POLYMED SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2026 à 15h dans les locaux de la société ZITOUNA CAPITAL - Avenue de la qualité de la Vie - Immeuble de la Renaissance - Bloc A - 2ème étage - 2015 Le Kram à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Présentation par le Commissaire aux comptes des faits relevés menaçant la continuité de l'exploitation;

2. Exposé par la Direction de la situation financière, économique et sociale de la société;

3. Décision sur les actions à entreprendre

4. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2026401021SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire**

**"SOCIETE PROMAX SA"**

**Identifiant unique : 1123943E**

**Registre de commerce : B24174672009**

**Société anonyme**

**Au capital de 5.600.000 dinars**

**Siège social : Zone Industrielle Béja - Nord, Route de Tabarka, 9000 Béja**

Messieurs les actionnaires de la société PROMAX SA sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mercredi 22 Avril 2026 à 10 heures au siège social de la société sis à la Zone Industrielle Béja - Nord, Route de Tabarka, 9000 Béja en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation de capital et à la suppression du droit préférentiel de souscription ;

3. Approbation de l'Augmentation du capital social et la suppression du droit préférentiel de souscription ;

4. Extension de l'objet social de la société et ajout d'activité secondaire;

5. Modification corrélative des statuts ;

6. Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités légales.

2026401023SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée générale ordinaire**

**DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE**

**«Tunis-Re» EXERCICE 2025**

**Société anonyme**

**Au capital de 100.000.000 de dinars**

**Siège social : 12 Avenue du Japon Montplaisir - 1002 Tunis**

**RC : B1115971996**

**MF : 0012428/QAM/000**

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance

«Tunis Re» sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le Vendredi 24 Avril 2026 à 09H00 mn, au siège de la Société Tunisienne de Réassurance «Tunis Re» 12, Avenue du Japon, Montplaisir - Tunis, à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2025.

2. Lecture et approbation des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2025 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2025

4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2025.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2025.

6. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités émanant du conseil d'administration au titre de l'exercice 2025.

7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les périodes 2026, 2027 et 2028.

8. Pouvoir pour accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

Remarque :

Conformément aux dispositions de l'article 35 des statuts, seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité.

Plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux.

Tout actionnaire pourra se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un «POUVOIR» soit déposé au siège social de la société cinq jours avant la date de l'assemblée.

Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des actionnaires au siège de la Société sis au 12 Avenue du Japon Montplaisir 1073 Tunis.

2026401026SANB3

**Assemblée générale extraordinaire**

**DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE**

**«Tunis- Re»**

**Société anonyme**

**Au capital de 100.000.000 de dinars**

**Siège social : 12 Avenue du Japon Montplaisir - 1002 Tunis**

**RC : B 1115971996**

**MF : 0012428/QAM/000**

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance «Tunis Re» sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire prévue pour le vendredi 24 Avril 2026 à 11H00 mn, au siège de la Société Tunisienne de Réassurance «Tunis Re» 12, Avenue du Japon, Montplaisir - Tunis, a l'effet de délibérer l'ordre du Jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'opération de l'augmentation du capital de la société Tunisienne de Réassurance «Tunis Re» ;

2. Augmentation du capital de «Tunis Re» de 100 millions de dinars (75 millions Dinars en apport en numéraire et 25 millions de Dinars par incorporation des réserves) pour le porter de 100 millions à 200 millions de dinars,

3. Modification corrélative des Statuts de Tunis Re

4. Pouvoir pour accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

Remarque :

Conformément à l'article 43 des statuts de la société, l'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu que ces derniers aient été libérées des versements exigibles.

Les différents documents et rapports relatifs aux points inscrits à l'ordre de jour de l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège de société et ce dans les délais règlementaires.

2026401028SANB3

## Sociétés à responsabilité limitée

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**De la Société Etoile de Mer Diving Center**

**SARL au capital Social de 10.000 Dinars**

**Siège social : EL ARAIFIA BOUTERFESS - TABARKA**

**MF : 0923225/Z**

La Société Etoile de Mer Diving Center tiendra son Assemblée Générale Ordinaire le 24/04/2026 à l'hôtel les Mimosas - Tabarka à 10h du matin et ce afin de délibérer sur l'ordre du jour qui suit :

1- Vente de toutes les parts sociales de Me Téréza Martine Gorgoglione à Mr Mongi Zouaoui.

2- Renonciation à toutes les parts sociales revenant aux héritiers du défunt Ahmed Zouaoui à l'exception de la fille mineur Ritej Zouaoui au profit de Mr Mongi Zouaoui.

3- Nomination d'un nouveau gérant.

4- Questions diverses.

2026R00879SRLB3

# *DIVERS*

## Avis au public

**Avis supplémentaire**

Maître Walid Bouras a présenté une demande de mise à jour sous le numéro 4548 au nom d'Ahmed Damarji, en vue de l'inscription d'un contrat de vente rédigé par acte de notaire le 24/12/2012, ainsi qu'un contrat de vente rédigé par écrit sous seing privé en date du 22/01/1996, relatif au titre foncier n° 550440 Nabeul, portant sur un lot d'habitation n°205 issu du lotissement de la Société Nationale Immobilière. L'étude de la demande a révélé que le demandeur de la mise à jour n'était

pas en mesure de fournir le contrat de vente original pour le transfert de la propriété du domaine privé de l'Etat à la Société Nationale Immobilière et pour surmonter cette difficulté, et selon l'article 17 de la loi n°34 du 10/04/2001 relative à la mise à jour des titres fonciers, telle que modifiée et complétée par la loi n°67 du 12 août 2009. En conséquence, il a été autorisé de procéder à une Publicité Complémentaire tenant lieu de présentation, concernant l'acte de vente émanant du domaine privé de l'Etat au profit de la Société Nationale Immobilière, publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et en deux journaux quotidiens, dont l'un en langue arabe. La présente annonce prend effet à compter de sa publication et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux mois pour toute opposition à cette demande ou intervention à son sujet devant le Tribunal Immobilier, section de Nabeul.

2026R00859DIVD2

---

**Avis**

Nooman Hatit annonce qu'il possède un lot de terrain situé à Sfax route el ain Km 06 provenant par l'acte notarié à l'attestation des deux notaires zouhair abid et abdelaziz bouattour le 09/10/2012.

Et il déclare qu'il a perdu l'acte notarié et il désire se faire délivrer une autre copie originale tous contestataires devra s'adresser au bureau du notaire hichem fourati situé à l'avenue hedi chaker sakiet ezzit Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date de la parution de cet avis.

2026X00402DIVD2

---

**Demande de publication supplémentaire et de correction d'une erreur**

**Bureau maître Aicha Ben Khalifa**

**Rue Habib Maazoun Immeuble « El Borgi » 1er étage**

**Matricule fiscal : 1195111/R/P/000**

**Tél : 54.597.116**

Je suis honoré de vous soumettre cette demande afin de corriger l'erreur contenue dans la Circulaire n°37592 publiée dans le Journal officiel n°50 le 25/07/2024.

La demande d'enregistrement optionnel publiée par le tribunal immobilier de Sfax sous le numéro 37592 stipule que la propriété est située à Hooda, tandis que les données correctes indiquent que la propriété se trouve sur la route Manzil Shaker, km 4, rue Al-Qanzoul à Sfax.

Alors que, selon le contrat de partage accompagnant la réclamation, l'adresse correcte du bien est «Manzil Shaker Road, km 4 de la rue Al Qanzoul, Sfax».

Comme une erreur matérielle a fuité lors de l'éditorial et de la publication de la publicité dans le Journal officiel, elle a été exprimée : en mentionnant «un être en sweat à capuche» au lieu du titre correct.

Alors que cette erreur causerait de la confusion dans la détermination de l'emplacement de la propriété.

2026X00407DIVD2

---

## Rectificatifs

**Rectification**

L'ANNONCE N° 2026 4 004 SANB2 JOURNAL N°26 JANVIER 2026

VRAI : SEPT ENGINEERING

FAUX : SEPT INGINERIR.

2026401001RECZ9

REPUBLIQUE TUNISIENNE

Ministère de transport

Office de la Marine Marchand et des ports

Région Maritime de Monastir

## AVIS DE DECOUVERTE DES EPAVES MARITIMES Région Maritime de Monastir

**Vu la loi 89-21 du 22 février 1989 relative aux épaves maritimes et notamment son article 5.**

| N° d'ordre | Désignation | Nombre | Caractéristique | Signes distinctifs | Lieu dépôt | Date découverte | Lieu découverte |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 01 | Navire en polyester avec passerelle en moyenne état sans équipement | 01 | Longueur : 05.60 m<br>Largeur : 02.25m<br>Creux :00.50 m | Nom de navire ELISIBETE<br>Couleur blanc en haut et rouge en bas | Région maritime de Monastir | 16/05/2010 | Au large |
| 02 | Navire gonflable sans nom sans numéro et sans moteur | 01 | Longueur :<br>07 m<br>Largeur : 02m | Couleur : gris et noir | Port de plaisance marina Monastir | 21/12/2020 | Au côté de port falaise de Monastir |
| 03 | Navire en polyester sans nom sans numéro et sans moteur | 01 | Longueur : 04.10 m<br>Largeur : 01.50 m | Couleur blanc | Port de plaisance marina Monastir | 24/12/2020 | Au côté de SAYADA 35.43 nord et 10.52 de l'est |
| 04 | Moteur hors – bord | 01 | Moteur hors-bord en moyenne état type TOHATSU<br>N° série 006947BD | Moteur en moyenne état<br>Couleur gris | Région maritime de Monastir | 07/07/2025 | Au large<br>96 miles à l'est des cotes de Kerkennah |
| 05 | Navire en polyester avec deux moteurs hors-bord de type YAMAHA | 01 | Longueur : 09.20 m<br>Largeur : 02.39 m<br>creux :00.57 m<br>le moteur de côté tribord de type YAMAHA d'une puissance 200 cv sans N° série<br>moteur de côté bâbord de type YAMAHA N° Série 6S2 X 1266463 | Navire sans nom de couleur blanc | Base navale de Monastir | 20/02/2025 | Au large |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 08 | Moteur | 01 | Moteur en mauvaise état | Couleur rouge (selon la déclaration du renfloueur) | Dans l'entrepôt appartenant au renfloueur | 14/06/2014 | Au large (selon la déclaration du renfloueur) |
| 09 | Navire gonflable couvert en polyester | 01 | Couleur gris et blanc | Longueur : 06.90 m<br>Largueur :<br>02.70 m<br>Creux : 00.55 m | Garde nationale maritime de Teboulba | 11/10/2017 | Les iles de BKALTA |
| 10 | Navire en polyester sans moteur | 01 | Longueur : 07.00 m<br>Largueur :<br>02.00 m | Couleur blanc et bleu | Au port de pêche de Teboulba | 03/11/2017 | Au large |
| 11 | Navire en bois avec moteur de type HUNDAY 06 cylindres | 01 | Longueur : 11.60 m<br>Largueur :<br>03.80 m<br>Creux : 01.40 m | Navire de couleur blanc rayé en bleu et rouge | Le Navire au port de pêche de Teboulba et moteur dans l'entrepôt appartenant au renfloueur | 06/04/2018 | Au large |
| 12 | Navire en polyester | 01 | Longueur : 04.96 m<br>Largueur :<br>01.85 m<br>Creux : 00.63 m | De couleur grise et blanche sur le dessus avec un fond peint en rouge avec une bande gonflable de couleur noir | En face du garde nationale maritime de Teboulba | 27/07/2022 | Au large |
| 13 | Navire en polyester de couleur blanc | 01 | Longueur : 04.60 m<br>Largueur :<br>01.70 m<br>Creux 00.55 m | Couleur blanc | En face du garde nationale maritime de Teboulba | 26/08/2019 | Au large |
| 14 | Navire à rames en bois | 01 | Longueur : 05.50 m<br>Largueur :<br>01.50 m | Couleur blanc | En face du garde nationale maritime de Teboulba | 08/11/2023 | Teboulba |

REPUBLIQUE TUNISIENNE

Ministère de transport

Office de la Marine Marchand et des ports

Région Maritime de Monastir

## AVIS DE DECOUVERTE DES EPAVES MARITIMES Service régional de sécurité maritime de Teboulba

**Vu la loi 89-21 du 22 février 1989 relative aux épaves maritimes et notamment son article 5.**

| N° d'ordre | Désignation | Nombre | Caractéristique | Signes distinctifs | Lieu dépôt | Date découverte | Lieu découverte |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 01 | Navire en polyester | 01 | Longueur : 05.60 m<br>Largeur : 01.96 m<br>Creux : 00.66 m | Couleur : noir | Département régionale de sécurité maritime de Teboulba | 28/10/2008 | Au large |
| 02 | Moteur Hors-Bord | 01 | Couleur noir type TOHATSU d'une puissance 50 CV | N ° série 071811XH | Département régionale de sécurité maritime de Teboulba | 08/05/2009 | Au large |
| 03 | Navire en bois sans nom et sans numéro | 01 | Longueur :17.40 m<br>Largeur : 05.10 m<br>Creux :02.00 m | Couleur bleu | Port de pêche de Teboulba | 05/08/2011 | à environ 140 miles marins de port de pêche de Teboulba |
| 04 | Moteur Hors-Bord type SUZUKI | 01 | Couleur : noire | Puissance moteur 15 cv N° série 01501-684397 | Port de pêche de Teboulba | 05/08/2011 | à environ 56 miles marins de port de pêche de Teboulba |
| 05 | Navire gonflable | 01 | Longueur : 10.00 m<br>Largueur :04.00 m | Couleurs gris | Département régionale de sécurité maritime de teboulba | 03/09/2012 | Au large |
| 06 | Navire en bois sans moteur | 01 | Longueur : 13.83 m<br>Largueur : 04.40 m<br>Creux : 01.62m | Couleurs bleu | Zone réservé à l'entretien des navires appartenant à L' APIP | 13/09/2013 | Au large |
| 07 | Navire en bois sans moteur | 01 | Couleurs bleu | Longueur : 14.35 m<br>Largueur : 04.25 m<br>Creux : 01.82 | Zone réservé à l'entretien des navires appartenant à L' APIP | 13/09/2013 | Au large |

MINISTERE DU TRANSPORT
Office De La Marine Marchande Et Des Ports
Région Maritime De Djerba

## AVIS DE DECOUVERTE DES EPAVES MARITIMES

Vu la loi n° 89-21 du 22 février 1989 relative aux épaves maritimes et notamment son article 5.

| N° | Désignation | nombre | caractéristiques | Signes distinctifs | Lieu de Découverte | Date Découverte | Lieu de Dépot |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 01 | Coque d'un jet ski | 01 | L= 03.25 m larg. = 01.10 m | couleur blanc | Au large de la mer | 28/08/2025 | A côté de la garde nationale maritime de Boughrara |
| 02 | navire construit en bois revêtu en polyester | 01 | L= 10.00 m larg. = 02.50 m | couleur gris | Au large de la mer | 13/05/2025 | Echoué à la plage de Grine |
| 03 | navire construit en bois revêtu en polyester | 01 | L= 08.60 m larg. = 02.80 m | couleur bleu | Au large de la mer | 14/08/2025 | Echoué à la plage Yati 1 |
| 04 | navire construit en polyester | 01 | L= 05.10 m larg. = 01.95 m | couleur blanc | Au large de la mer | 29/06/2025 | A côté de la garde nationale maritime d'Aghir |
| 05 | navire construit en bois revêtu en polyester | 01 | L= 13.10m larg. = 03.65 m | couleur bleu | Au large de la mer | 02/08/2025 | Echoué à la plage Lila hadhria à coté restaurant Hadhria beach |

2026R00842DIVD2

# *ACTES ADMINISTRATIFS*

Avis au public

**REPUBLIQUE TUNISIENNE**
**MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT**
**ET DES AFFAIRES FONCIERES**
**Commission de reconnaissance et de délimitation**
**des terrains relevant du domaine privé de l'Etat**
**du gouvernorat de Kasserine**

## Avis de publicité
## de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 98-1699 du 31 Août 1998 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat de **Kasserine**;
- Vu le décret n° 99-94 du 11 Janvier 1999 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat de **Kasserine**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Kasserine porte à la connaissance du public qu'en date du **04 Décembre 2024**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de **Kasserine**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit le déclarer et consigner son titre de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de **Kasserine**, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

| Situation | Délégation | Superficie En m2 | Limites | D.P.E |
|---|---|---|---|---|
| Koudiet Fej El Kalb Imadet Hydra | Hydra | 50000 | **Nord :** Hssin Ben Saad Achouri<br>**Sud :** Hssin Ben Saad Achouri<br>**Est :** Route Hydra El Khalaa Khisba<br>**Ouest :** Hssin Ben Saad Achouri | D.P.E 495 |
| Koudiet Fej El Kalb 1 Imadet Hydra | Hydra | 50000 | **Parcelle N° 1 :**<br>**Nord :** SNCFT et Ahmed Chebbi<br>**Sud :** Piste Agricole<br>**Est :** Ahmed Chebbi<br>**Ouest :** Domaine d'Etat<br>**Parcelle N° 2 :**<br>**Nord :** Piste Agricole et Héritiers Ahmed Chebbi Khouchi<br>**Sud :** Route Hydra El Khalaa Khisba<br>**Est :** T.F et Domaine d'Etat<br>**Ouest :** Piste Agricole | D.P.E 499 |

2026R00835MINA4

**REPUBLIQUE TUNISIENNE**
**MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT**
**ET DES AFFAIRES FONCIERES**
**Commission de reconnaissance et de délimitation**
**des terrains relevant du domaine privé de l'Etat**
**du gouvernorat de Kasserine**

# Avis de publicité
# de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 98-1699 du 31 Août 1998 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat de **Kasserine**;
- Vu le décret n° 99-94 du 11 Janvier 1999 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat de **Kasserine**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Kasserine porte à la connaissance du public qu'en date du **26 Janvier 2026**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de **Kasserine**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ce terrain, doit les déclarer et consigner son titre de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de **Kasserine**, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

| Situation | Délégation | Superficie En m2 | Limites | D.P.E |
|---|---|---|---|---|
| Kodiet El Madahi<br>Imadet<br>Bou Lahneche | Hidra | 20000 | **Nord :** Domaine d' Etat<br>**Sud :** Domaine d' Etat<br>**Est :** Domaine d' Etat<br>**Ouest :** Domaine d' Etat | D.P.E<br>596 |

2026R00836MINA4

بنك تونس العالمي
Tunis International Bank

ETABLISSEMENT DE CREDIT NON-RESIDENT
AU CAPITAL DE 50,000,000.- DOLLARS AMERICAINS

SIEGE SOCIAL AU 18, AVENUE DES ETATS D'AMERIQUE
1002 TUNIS-BELVEDERE
REGISTRE DU COMMERCE – TUNIS NO. B1110321996
IDENIFIANT UNIQUE : *0014137Q*

**BILAN**

**Arrêté au 31.12.2025**
**(Unités en US Dollars)**

| | Désignation | Notes | 2025 | 2024 |
|---|---|---|---|---|
| **AC 1** | Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT | **3** | 73 585 119 | 102 666 933 |
| **AC 2** | Créances sur les établissements bancaires et financiers | **4** | 332 607 682 | 321 487 677 |
| **AC 3** | Créances sur la clientèle | **5** | 17 924 531 | 18 535 239 |
| **AC 4** | Portefeuille titres commercial | **6** | 34 241 389 | 32 445 039 |
| **AC 5** | Portefeuille titres d'investissement | **7** | 123 699 655 | 111 543 619 |
| **AC 6** | Valeurs immobilisées | **8** | 1 401 364 | 1 132 358 |
| **AC 7** | Autres actifs | **9** | 8 947 194 | 9 782 347 |
| | **TOTAL ACTIFS** | | **592 406 934** | **597 593 212** |
| **PA 2** | Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers | **10** | 163 709 810 | 170 586 000 |
| **PA 3** | Dépôts de la clientèle | **11** | 234 793 257 | 238 532 552 |
| **PA 5** | Autres passifs | **12** | 15 580 777 | 17 332 136 |
| | **TOTAL PASSIFS** | | **414 083 844** | **426 450 688** |
| **CP 1** | Capital | | 50 000 000 | 50 000 000 |
| **CP 2** | Réserves | | 36 965 342 | 35 597 442 |
| **CP 4** | Autres capitaux propres | | 1 000 000 | 1 000 000 |
| **CP 5** | Résultats reportés | | 78 295 083 | 74 028 975 |
| **CP 6** | Résultat de l'exercice | | 12 062 665 | 10 516 107 |
| | **TOTAL CAPITAUX PROPRES** | **13** | **178 323 090** | **171 142 524** |
| | **TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS** | | **592 406 934** | **597 593 212** |

بنك تونس العالمي
Tunis International Bank

ETABLISSEMENT DE CREDIT NON-RESIDENT
AU CAPITAL DE 50,000,000.- DOLLARS AMERICAINS

SIEGE SOCIAL AU 18, AVENUE DES ETATS D'AMERIQUE
1002 TUNIS-BELVEDERE
REGISTRE DU COMMERCE – TUNIS NO. B1110321996
IDENIFIANT UNIQUE : *0014137Q*

# ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

**Arrêté au 31.12.2025**
**(Unités en US Dollars)**

| | Désignation | Notes | 2025 | 2024 |
|---|---|---|---|---|
| | **PASSIFS EVENTUELS** | | | |
| **HB 1** | Cautions, Avals et autres garanties données | | 9 445 035 | 6 792 372 |
| **HB 2** | Crédits documentaires | | 2 422 203 | 416 216 |
| | **TOTAL PASSIFS EVENTUELS** | | **11 867 238** | **7 208 588** |
| | **TOTAL ENGAGEMENTS DONNES** | | **0** | **0** |
| | **ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS** | | | |
| **HB 7** | Garanties reçues | | 27 627 510 | 28 097 102 |
| | **TOTAL ENGAGEMENTS RECUS** | | **27 627 510** | **28 097 102** |

بنك تونس العالمي
Tunis International Bank

ETABLISSEMENT DE CREDIT NON-RESIDENT
AU CAPITAL DE 50,000,000.- DOLLARS AMERICAINS

SIEGE SOCIAL AU 18, AVENUE DES ETATS D'AMERIQUE
1002 TUNIS-BELVEDERE
REGISTRE DU COMMERCE – TUNIS NO. B1110321996
IDENIFIANT UNIQUE : *0014137Q*

# ETAT DE RESULTAT

**Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025**
**(Unités en US Dollars)**

| | Désignation | Notes | 2025 | 2024 |
|---|---|---|---|---|
| | **PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE** | | **33 685 795** | **30 597 033** |
| **PR 1** | Intérêts et revenus assimilés | **14** | 15 681 766 | 20 019 457 |
| **PR 2** | Commissions perçues | **15** | 2 832 437 | 3 153 208 |
| **PR 3** | Gain sur portefeuille-titres commercial et opérations financières | **16** | 3 239 017 | 4 311 014 |
| **PR 4** | Revenus du portefeuille d'investissement | **17** | 11 932 575 | 3 113 354 |
| | **CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE** | | **-3 580 029** | **-3 684 107** |
| **CH 1** | Intérêts encourus et charges assimilées | **18** | -3 311 810 | -3 442 442 |
| **CH 2** | Commissions encourues | | -268 219 | -241 665 |
| | **PRODUIT NET BANCAIRE** | | **30 105 766** | **26 912 926** |
| **CH4/PR5** | Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif | | -400 000 | -363 105 |
| **CH 6** | Frais de personnel | **19** | -4 918 209 | -4 304 107 |
| **CH 7** | Charges générales d'exploitation | **20** | -2 385 314 | -2 151 224 |
| **CH 8** | Dotations aux amortissements | | -209 751 | -251 162 |
| | **RESULTAT D'EXPLOITATION** | | **22 192 492** | **19 843 328** |
| **CI 10** | Impôts sur les bénéfices | | -10 129 827 | -9 327 221 |
| | **RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES** | | **12 062 665** | **10 516 107** |
| **CP 11** | Perte provenant des éléments extraordinaires | | 0 | 0 |
| | **RESULTAT NET DE L'EXERCICE** | | **12 062 665** | **10 516 107** |

بنك تونس العالمي
Tunis International Bank

ETABLISSEMENT DE CREDIT NON-RESIDENT
AU CAPITAL DE 50,000,000.- DOLLARS AMERICAINS

SIEGE SOCIAL AU 18, AVENUE DES ETATS D'AMERIQUE
1002 TUNIS-BELVEDERE
REGISTRE DU COMMERCE – TUNIS NO. B1110321996
IDENIFIANT UNIQUE : *0014137O*

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

**Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025**
**(Unités en US Dollars)**

| Désignation | Notes | 2025 | 2024 |
|---|---|---|---|
| **ACTIVITES D'EXPLOITATION** | | | |
| Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus investissement) | | 19 349 356 | 19 773 743 |
| Charges d'exploitation bancaire décaissées | | -3 580 029 | -3 684 107 |
| Dépôts/Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers | | -6 876 191 | -7 871 668 |
| Prêts et avances /Remboursement prêts et avances accordées à la clientèle | | 1 010 708 | 8 198 050 |
| Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle | | -3 739 295 | 26 956 897 |
| Titres de placements | | 44 851 | -23 856 |
| Sommes versées au personnel et créditeurs divers | | -19 184 708 | -24 493 164 |
| Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | | -25 608 895 | 5 670 186 |
| **FLUX DE TRESORERIE NET D'EXPLOITATION** | | **-38 584 203** | **24 526 081** |
| **ACTIVITES D'INVESTISSEMENT** | | | |
| Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement | | 11 644 138 | 3 163 530 |
| Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement | | -9 433 540 | -727 157 |
| Acquisition / cessions sur immobilisations | | -478 757 | -68 168 |
| **FLUX DE TRESORERIE NET D'INVESTISSEMENT** | | **1 731 841** | **2 368 205** |
| **ACTIVITES DE FINANCEMENT** | | | |
| Dividendes versés et autres distributions | | -5 250 000 | -4 240 000 |
| **FLUX DE TRESORERIE NET DE FINANCEMENT** | | **-5 250 000** | **-4 240 000** |
| **Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période** | | -42 102 362 | 22 654 286 |
| **Liquidités et équivalents de liquidités en début de période** | | 143 052 840 | 120 398 553 |
| **LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE EN FIN DE PERIODE** | **21** | **100 950 478** | **143 052 840** |

2026R00857BCFA5

**Internationale Obligataire Sicav**

**Bilan arrêté au 31 Décembre 2025**

**(En Dinars)**

| | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|---|---|---|
| **Portefeuille-titres** | **122,459,366.111** | **133,373,598.342** |
| Obligations et valeurs assimilées | 114,493,852.330 | 127,118,563.167 |
| OPCVM | 7,965,513.781 | 6,255,035.175 |
| **Placements monétaires et disponibilités** | **105,414,671.664** | **44,821,700.382** |
| Placements monétaires | 76,645,851.288 | 17,272,332.530 |
| Disponibilités | 28,768,820.376 | 27,549,367.852 |
| **Créances d'exploitation** | **29,355.724** | **2,391.340** |
| **TOTAL ACTIF** | **227,903,393.499** | **178,197,690.064** |
| **Opérateurs créditeurs** | **306,909.217** | **225,831.511** |
| **Autres créditeurs divers** | **448,658.205** | **860,546.806** |
| **TOTAL PASSIF** | **755,567.422** | **1,086,378.317** |
| Capital | 213,139,880.472 | 165,820,846.808 |
| Sommes distribuables de l'exercice clos | 0.000 | 0.000 |
| Sommes distribuables de l'exercice en cours | 14,007,945.605 | 11,290,464.939 |
| **ACTIF NET** | **227,147,826.077** | **177,111,311.747** |
| **PASSIF ET ACTIF NET** | **227,903,393.499** | **178,197,690.064** |

**Internationale Obligataire Sicav**

**Etat de résultat arrêté au 31 Décembre 2025**

**(En Dinars)**

| | Du 01/01 au 31/12/2025 | Du 01/01 au 31/12/2024 |
|---|---|---|
| **Revenus du portefeuille-titres** | **8,462,134.316** | **9,764,283.188** |
| Revenus des obligations et valeurs assimilées | 8,395,270.992 | 9,490,907.596 |
| Revenus des titres OPCVM | 66,863.324 | 273,375.592 |
| **Revenus des placements monétaires** | **4,657,223.586** | **828,611.967** |
| **Revenus des prises en pension** | **1,881,586.905** | **1,559,994.474** |
| **Total des revenus des placements** | **15,000,944.807** | **12,152,889.629** |
| **Charges de gestion** | **1,079,468.582** | **848,213.448** |
| **REVENU NET DES PLACEMENTS** | **13,921,476.225** | **11,304,676.181** |
| **Autres charges** | **298,110.117** | **246,537.827** |
| **RESULTAT D'EXPLOITATION** | **13,623,366.108** | **11,058,138.354** |
| **Régularisation du résultat d'exploitation** | **384,579.497** | **232,326.585** |
| **SOMMES DISTRIBUABLES** | **14,007,945.605** | **11,290,464.939** |
| **Régularisation du résultat d'exploitation** | **-384,579.497** | **-232,326.585** |
| **Plus ou moins values potentielles** | **419,184.121** | **-238,998.883** |
| **Plus ou moins values réalisées** | **177,396.231** | **533,685.281** |
| **RESULTAT NET DE LA PERIODE** | **14,219,946.460** | **11,352,824.752** |

**Internationale Obligataire Sicav**

**Etat de variation de l'actif net arrêté au 31 Décembre 2025**

**(En Dinars)**

| | Du 01/01 au 31/12/2025 | Du 01/01 au 31/12/2024 |
|---|---|---|
| **Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation** | **14,219,946.460** | **11,352,824.752** |
| Résultat d'exploitation | 13,623,366.108 | 11,058,138.354 |
| Variation des plus ou moins values potentielles | 419,184.121 | -238,998.883 |
| plus ou moins values réalisées sur cession de titres | 177,396.231 | 533,685.281 |
| **DISTRIBUTION DE DIVIDENDES** | **0.000** | **0.000** |
| **TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL** | **35,816,567.870** | **3,369,432.706** |
| **Souscriptions** | **241,301,769.949** | **170,179,462.900** |
| Capital | 217,910,558.344 | 153,278,351.864 |
| Régularisation des sommes non distribuables | 15,166,669.605 | 10,320,941.767 |
| Régularisation des sommes distribuables | 8,224,542.000 | 6,580,169.269 |
| **Rachats** | **205,485,202.079** | **166,810,030.194** |
| Capital | 184,750,319.896 | 150,345,643.294 |
| Régularisation des sommes non distribuables | 12,894,919.680 | 10,116,544.216 |
| Régularisation des sommes distribuables | 7,839,962.503 | 6,347,842.684 |
| **VARIATION DE L'ACTIF NET** | **50,036,514.330** | **14,722,257.458** |
| **ACTIF NET** | | |
| En début d'exercice | 177,111,311.747 | 162,389,054.289 |
| En fin d'exercice | 227,147,826.077 | 177,111,311.747 |
| **NOMBRE D'ACTIONS** | | |
| En début d'exercice | 1,410,133 | 1,383,488 |
| En fin d'exercice | 1,692,127 | 1,410,133 |
| **VALEUR LIQUIDATIVE** | **134.238** | **125.599** |
| **TAUX DE RENDEMENT** | **6.88%** | **7.01%** |

**NB: Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF**

2026R00864BCFA5